



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية  
INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATÉGIQUES

I T E S

## MESURES PRÉSERVANT LA FILIÈRE AGRICOLE ET LE BON FONCTIONNEMENT DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE FACE À LA PANDÉMIE DU COVID-19

Dans le cadre de la phase 1 de l'étude prospective initiée par l'ITES, « La Tunisie face au Covid-19 à l'horizon 2025 : fondements d'une stratégie conciliant l'urgence du court terme et les impératifs du moyen terme », les experts suivants constituant l'URS « Agriculture et industries agroalimentaires », ont participé à la rédaction de cette note stratégique :

M. Boubaker Karray, coordinateur  
Mme. Sonia BOUDICHE  
M. Mohamed Ali AYADI  
M. Nouredine AGREBI  
M. Yassine SKANDRANI

Mai 2020





المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية  
INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATÉGIQUES

**I T E S**

**MESURES PRÉSERVANT LA FILIÈRE AGRICOLE ET LE BON  
FONCTIONNEMENT DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE  
FACE À LA PANDÉMIE DU COVID-19**

**Etude à l'attention de Son Excellence  
Monsieur Le Président de La République**

Mai 2020



## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                         |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction : cadre, contexte et objectifs .....                                                                                                                                                       | 7         |
| <b>1. Caractérisation et rôle de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires dans l'économie tunisienne .....</b>                                                                     | <b>9</b>  |
| <b>1.1 Caractérisation de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires .....</b>                                                                                                       | <b>9</b>  |
| 1.1.1 L'agriculture et la pêche .....                                                                                                                                                                   | 9         |
| 1.1.2. Les industries agroalimentaires.....                                                                                                                                                             | 12        |
| 1.1.3 Les structures de distribution des produits agricoles et agroalimentaires .....                                                                                                                   | 14        |
| 1.1.4. Les organisations professionnelles .....                                                                                                                                                         | 15        |
| 1.1.5. Coordination intra et intersectorielle .....                                                                                                                                                     | 15        |
| <b>1.2. Rôle de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires dans l'économie nationale .....</b>                                                                                       | <b>16</b> |
| <b>2. L'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires sous l'effet du Covid-19 et des mesures de confinement .....</b>                                                                       | <b>16</b> |
| <b>2.1. La déstabilisation de l'offre des produits agricoles et agroalimentaires avec des situations de pénurie et d'abondance selon les produits .....</b>                                             | <b>20</b> |
| 2.1.1 Difficultés d'approvisionnement en facteurs et en intrants de production et de transformation.....                                                                                                | 22        |
| 2.1.2 Perturbation et ralentissement des activités agricoles et agroalimentaires et des disponibilités des employés actifs au niveau des exploitations agricoles et des entreprises industrielles ..... | 23        |
| <b>2.2 Difficultés occasionnelles de la disette de l'eau potable et des eaux d'irrigation.....</b>                                                                                                      | <b>26</b> |
| <b>2.3 Changement du comportement d'achat et de consommation des produits agricoles et agroalimentaires par les ménages tunisiens et déstabilisation de la demande .....</b>                            | <b>27</b> |
| <b>2.4 Perturbation de la distribution et de la commercialisation des denrées alimentaires .....</b>                                                                                                    | <b>30</b> |
| <b>2.5 Instabilité des prix des produits agricoles et agroalimentaires et pouvoir d'achat .....</b>                                                                                                     | <b>31</b> |
| <b>2.6 Difficultés d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires .....</b>                                                                                                                   | <b>36</b> |
| <b>2.7 Les populations rurales pauvres et vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire sous les effets du Covid-19 et des mesures de confinement .....</b>                        | <b>38</b> |
| <b>2.8 Ralentissement des opérations d'Investissement, de financement et d'octroi des subventions nécessaires pour le bon fonctionnement de la campagne actuelle.....</b>                               | <b>40</b> |
| <b>2.9 Manque de veille, de suivi, d'échange d'informations, de coordination et d'encadrement</b>                                                                                                       | <b>45</b> |
| <b>3. Mesures stratégiques assurant le bon fonctionnement de la filière agricole et agroalimentaire durant et après le confinement ciblé .....</b>                                                      | <b>46</b> |
| <b>3.1 Enjeu d'accroissement et de stabilisation de l'offre et de constitution de stocks de réserves des produits agricoles et agroalimentaires de base.....</b>                                        | <b>50</b> |

|            |                                                                                                                                                                                                                           |           |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.1.1      | Entreprendre un projet national d'accroissement de la productivité.....                                                                                                                                                   | 50        |
| 3.1.2      | Mesures spécifiques d'autorisation et d'encadrement du travail dans les exploitations agricoles, les GDA pour l'eau d'irrigation, les unités de pêche et les usines durant le confinement ciblé.....                      | 53        |
| 3.1.3      | Satisfaire les besoins en facteurs et intrants de production et de transformation .....                                                                                                                                   | 57        |
| 3.1.4      | Transformer les produits agricoles périssables et les excédents de production n'ayant pas de débouchés .....                                                                                                              | 58        |
| <b>3.2</b> | <b>Enjeu du maintien et du soutien de l'exportation et de la rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires .....</b>                                                                        | <b>63</b> |
| 3.2.1      | Soutenir les exportations.....                                                                                                                                                                                            | 63        |
| 3.2.2      | Limiter les importations aux produits de première nécessité.....                                                                                                                                                          | 63        |
| <b>3.3</b> | <b>Enjeu de satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat, notamment en produits de base .....</b>                                                               | <b>64</b> |
| 3.3.1      | Subvention de la consommation de l'huile d'olive .....                                                                                                                                                                    | 64        |
| 3.3.2      | Réintroduction de la diète méditerranéenne dans les habitudes alimentaires.....                                                                                                                                           | 65        |
| 3.3.3      | Révision de la politique de libéralisation des prix .....                                                                                                                                                                 | 65        |
| 3.3.4      | Promouvoir le commerce de proximité et le e-commerce des produits agricoles et agroalimentaires.....                                                                                                                      | 66        |
| 3.3.5      | Intensifier les mesures de suivi et de contrôle des circuits de distribution, du commerce illicite et de la volatilité des prix des produits agricoles et agroalimentaires .....                                          | 68        |
| <b>3.4</b> | <b>Enjeu du soutien social spécifique et exceptionnel visant les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté.....</b> | <b>69</b> |
| 3.4.1      | Mettre en œuvre une action pilote de soutien au profit des populations pauvres et vulnérables à travers les structures de l'ESS .....                                                                                     | 70        |
| 3.4.2      | Renforcement du dispositif national d'aide et de soutien aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux industriels et aux employeurs en difficulté .....                                                                          | 71        |
| <b>3.5</b> | <b>Enjeu de dématérialisation et de digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux .....</b>                                                               | <b>71</b> |
| 3.5.1      | Promouvoir la dématérialisation et la digitalisation de l'agriculture et de la pêche .....                                                                                                                                | 71        |
| 3.5.2      | Promouvoir la dématérialisation et la digitalisation des industries agroalimentaires....                                                                                                                                  | 73        |

## Introduction : cadre, contexte et objectifs

Face au besoin croissant d'anticiper les futures évolutions du Covid-19 et ses implications en Tunisie, de construire des scénarios et d'élaborer des orientations stratégiques et des mesures exceptionnelles permettant d'assurer la continuité des secteurs vitaux du pays, l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques a initié une étude prospective sur « La Tunisie face au Covid-19 à l'horizon 2025 : fondements d'une stratégie conciliant l'urgence du court terme et les impératifs du moyen terme ». Structurée et déclinée en trois phases, cette étude a comme objectif principal de maîtriser la situation et d'éviter qu'elle n'échappe à tout contrôle, en situation de crise où les modes de gestion traditionnels ne fonctionnent plus (ne sont plus adaptés à la nouvelle conjoncture). L'idée est de concentrer toutes les ressources mobilisables du pays et les opportunités offertes sur la sauvegarde des secteurs vitaux conditionnant la survie de l'Etat et d'économiser les moyens afin de se doter des capacités de durer dans le temps et d'absorber le choc du pic épidémiologique.

Cette note stratégique s'insère dans le cadre de la première phase de cette étude. Elle est réalisée par l'Unité de Recherches Stratégiques (URS) « Agriculture et industries agroalimentaires » regroupant cinq experts pluridisciplinaires spécialistes en la matière. Elle porte sur les mesures urgentes et réalisables préservant la filière agricole et assurant le bon fonctionnement de l'industrie agroalimentaire afin de garantir la sécurité alimentaire nationale, sur la durée, sous le stress d'un pic épidémiologique prévisible et sans aucune interruption. Nous soulignons que cette première phase sera poursuivie par deux autres phases. La deuxième phase concerne l'évaluation de l'impact du Covid-19 sur l'agriculture et l'agroalimentaire, la construction de scénarios à l'horizon fin 2020 et l'élaboration de plans d'action et de suivi et leviers d'implémentation. La troisième phase élabore une étude prospective sur l'agriculture et l'agroalimentaire à l'horizon 2025 collant à l'horizon du prochain plan de développement économique et social « 2021-25 ».

En Tunisie, le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle économique et social crucial à travers sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux de croissance économique, de sécurité alimentaire, de création d'emploi, de réduction de l'exode rural, d'accroissement des recettes d'exportation, d'investissement et de préservation et de valorisation des ressources naturelles.

Ce secteur est habituellement exposé à une multitude de risques liés aux marchés national et international des produits agricoles et agroalimentaires, aux marchés de facteurs et intrants de production, à la rareté et la vulnérabilité des ressources naturelles, aux changements climatiques, à la rareté et à la difficulté d'accès au financement et au soutien et au manque manifeste d'organisation et d'intégration

horizontale et verticale des opérateurs et de coordination entre les différentes institutions chargées de son développement.

L'avènement du Covid-19 annonce une crise majeure et inédite en mesure d'amplifier les dysfonctionnements constatés au niveau de l'approvisionnement en facteurs et intrants de production, la mobilité des acteurs, notamment les employés, la continuité des activités agricoles, industrielles et commerciales, les échanges agricoles et agroalimentaires internationaux et la vie des couches sociales pauvres et vulnérables. Ces dysfonctionnements peuvent se traduire par une régression des performances des filières agricoles et agroalimentaires et de leurs rôles dans l'économie nationale dont notamment la sécurité alimentaire, la santé humaine et l'emploi, si les pouvoirs publics ne prennent pas les dispositions nécessaires pour réussir le confinement ciblé et réduire la propagation de l'épidémie.

Face à l'ampleur des risques et des enjeux présents et futurs quant à ces filières liées au Covid-19 et aux mesures de confinement et leurs impacts à court, moyen et long terme sur le système alimentaire et la sécurité alimentaire, les décideurs s'interrogent sur les mesures urgentes et la stratégie opérationnelle à entreprendre permettant de préserver l'agriculture et la pêche et d'assurer le bon fonctionnement de l'industrie agroalimentaire en cours et post Covid-19. Cette interrogation mérite une attention particulière et une intervention urgente afin de lever l'incertitude qui règne et éclairer les décideurs d'autant plus que la crise Covid-19 évolue rapidement dans un environnement incertain et caractérisé par de multiples inconnues.

Dans ce contexte, cette note stratégique se propose de répondre à cette interrogation en proposant des mesures urgentes et immédiatement réalisables de soutien et de renforcement de la capacité de tous les opérateurs (agriculteurs, pêcheurs, industriels, intermédiaires, importateurs, exportateurs et institutions) à assurer la continuité des activités agricoles et agroalimentaires dans le cadre singulier du confinement ciblé. Les résultats recherchés, à court et moyen termes, seront la satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en respectant leur pouvoir d'achat, le maintien des flux d'exportation des produits stratégiques et la rationalisation des importations, la préservation des revenus des différents opérateurs et des emplois et des salaires des actifs agricoles et agro-industriels et le soutien des populations vulnérables et pauvres sur toute la période nécessaire à la bonne gestion de la pandémie.

Cette note sera déclinée en trois parties selon une démarche chronologique tenant compte de l'évolution de la situation en fonction des décisions prises par le gouvernement tunisien suite à la pandémie COVID 19. La première partie sera

réservée à une description de la situation du secteur agroalimentaire avant la pandémie COVID 19. La deuxième partie analysera la situation du secteur durant le confinement en s'appuyant sur des chiffres traduisant l'impact de ce confinement sur les activités agricoles, de la pêche et les industries agroalimentaires. La troisième partie proposera les mesures stratégiques pour assurer le bon fonctionnement du secteur agricole et agroalimentaire et soutenir les couches sociales pauvres et vulnérables durant et après le confinement ciblé.

## 1. Caractérisation et rôle de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires dans l'économie tunisienne

Le secteur agricole et agroalimentaire renferme une diversité d'exploitations agricoles, d'unités de pêche, de structures de transformation, de congélation, de conditionnement et de circuits de distribution qui sont complexes, très peu intégrés horizontalement et verticalement et non organisés en filières de production.

### 1.1 Caractérisation de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires

#### 1.1.1 L'agriculture et la pêche

Sur le plan des potentialités agricoles, la Tunisie dispose de 10.4 millions d'hectares de terres à vocation agricole, au sens de la loi sur la protection des terres agricole (62.5% de la superficie totale) dont 5,3 millions d'hectares de terres agricoles utiles. Les terres cultivées sont réservées aux cultures arboricoles, céréalières, fourragères, maraîchères et industrielles et à l'élevage. Elles sont conduites en grande partie sec et à un moindre degré en irrigué ou encore en mode mixte. La superficie des cultures est estimée à 4,3 millions d'hectares et varie d'une année à l'autre. Les variations concernent les cultures annuelles, particulièrement les céréales. La superficie irriguée n'est que de 437 mille hectares, soit 8.9% des terres labourables et 10.2% de la superficie des cultures.

**Les ressources en eaux renouvelables sont limitées, aléatoires et inégalement réparties.** Le potentiel est estimé à 4.9 milliards m<sup>3</sup>/an dont 4.7 milliards mobilisables et 4.6 milliards effectivement mobilisées par 35 grands barrages, 253 barrages collinaires, 902 lacs collinaires, 151850 puits de surface dont 111431 sont équipés et 21675 forages. Ce potentiel provient des eaux de surfaces et des eaux souterraines (nappes phréatiques et nappes profondes). Le potentiel en eau de surface est estimé à 2.700 milliards de m<sup>3</sup> dont 2.55 milliards sont mobilisables et proviennent à 85% des apports de crues et à 15% des apports de bases. Le potentiel en eaux souterraines s'élève à 2,174 milliards de m<sup>3</sup> dont 0.745 milliards

proviennent des nappes phréatiques et 1,429 milliards originaires des nappes profondes renfermant 0,610 milliards peu ou non renouvelables.

**Avec une disponibilité en eau de 460 m<sup>3</sup>/an/habitant, le pays se trouve au-dessous du seuil du stress hydrique (fixé à 500 m<sup>3</sup>/an/habitant).** Par ailleurs, la qualité des ressources en eau dépasse les standards internationaux sanitaires ou agronomiques de salinité. 50% de ces ressources ont une salinité inférieure à 1.5g/l et 16% ont une salinité supérieure à 3g/l. La salinité moyenne est de 1g/l. **Sur le plan d'allocation des ressources, l'agriculture exploite actuellement près de 3772 Mm<sup>3</sup> (80%), l'alimentation en eau potable 644 Mm<sup>3</sup> (14%), l'industrie 138 Mm<sup>3</sup> (3%) et le tourisme 46 (1%).**

Les ressources en eau non conventionnelles (eaux usées traitées, dessalement des eaux saumâtres et marines et eaux de drainage) ne représentent que 5% des ressources disponibles. L'Office National d'Assainissement (ONAS) collecte 178 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées dans les réseaux publics d'assainissement. 156 millions de m<sup>3</sup> de ces eaux usées sont traitées dans 61 stations d'épuration. Les eaux saumâtres et marines font actuellement l'objet de certains projets de dessalement.

Les forêts et les zones de parcours couvrent 5.6 millions d'ha et hébergent près de 800.000 habitants, soit 7% de la population totale du pays et 28% de la population rurale. Cependant, **le rôle des forêts et parcours dans l'économie nationale reste en deçà des potentialités existantes.**

Sur le plan des structures de production, la Tunisie compte 516 000 exploitations agricoles en majorité privées et familiales, de petites tailles et gérées par des personnes relativement âgées et pluriactives. Le classement de ces exploitations, selon leurs activités principales, permet de distinguer les oléiculteurs qui représentent 29% du nombre total des exploitants, les éleveurs 22%, les céréaliculteurs 15%, les arboriculteurs (arbres fruitiers divers) 12%, les maraîchers 7% et les exploitants ayant diverses activités 15%. Ces exploitations diffèrent par le statut, la taille, les modes de fonctionnement et les performances techniques et économiques.

La diversité statutaire (fermes étatiques, unités coopératives de production, sociétés de mise en valeur et de développement agricole, lots techniques et exploitations privées) révèle **la prédominance des exploitations privées qui sont majoritaires et détiennent 93,2% des terres agricoles. Les fermes étatiques, les unités coopératives de production et les sociétés de mise en valeur et de développement sont plutôt minoritaires et n'exploitent que 6,8% de ces terres.**

La diversité liée à la taille est marquée par **la prédominance des exploitations familiales de taille inférieure à 10 hectares représentent 75% de l'effectif total,** mais ne disposent que de 25% des terres agricoles. Par ailleurs, 44% des

exploitations agricoles ont plus de deux parcelles, ce qui montre l'importance du problème de parcellement.

**La diversité liée au mode de fonctionnement des exploitations agricoles révèle qu'une grande proportion des agriculteurs sont dépourvus du titre foncier et par conséquent n'ont pas accès aux crédits et ne peuvent investir.** La gestion des terres agricoles est assurée à 95% en faire-valoir direct. La location et le métayage ne concernent que 5% des terres agricoles. Ces terres sont gérées par le chef d'exploitation, 1% seulement des exploitants agricoles déléguant la gestion de leurs exploitations à un gérant. 46% des exploitants sont analphabètes, 52% n'exercent aucune activité autre que l'agriculture et 39% travaillent à plein temps et vivent principalement de leurs revenus agricoles. 43% des exploitants sont âgés de plus de 60 ans et exploitent 46% des terres agricoles. La succession des chefs d'exploitation et la durabilité de cette activité sont menacées surtout que les jeunes ne semblent pas assez motivés pour s'impliquer dans cette activité du fait qu'elle soit risquée et souvent pénible. Par ailleurs, les actifs agricoles exerçant dans ces exploitations sont les salariés permanents (52 825 personnes dont 4 404 femmes), les membres de la famille (1 054 849 personnes dont 610 442 femmes) et la main d'œuvre saisonnière (21,3 millions de journées dont 8,1 millions sont assurées par les femmes). La proportion des diplômés des écoles supérieures et des centres de formation agricoles au niveau de ces actifs est très faible, ce qui se traduit par un taux d'encadrement faible affectant les performances techniques et économiques des exploitations.

**Le savoir-faire de la plupart des actifs agricoles est fondé sur des traditions de conduite héritées n'accordant que peu d'importance aux considérations économiques d'optimisation de l'exploitation du potentiel agricole.** Leur niveau d'expérience est respectable puisque 60% d'entre eux exercent l'activité agricole depuis plus de 20 ans et 18% depuis 10 ans. Les décisions relatives aux choix du système de cultures et d'élevage, à l'approvisionnement en facteurs de production et à leur affectation, à la commercialisation des produits et à l'investissement (affectation du surplus dégagé lors d'une campagne de bonne production) ne sont pas basées sur un calcul économique précis du fait de l'absence d'outil de comptabilité et de spécialiste en gestion technique et économique. Ces décisions reviennent toujours au chef d'exploitation qui ne se consulte que faiblement avec les autres actifs.

**Relativement à la pêche et à l'aquaculture, le potentiel halieutique s'étend sur 2290 km, entre côtes et rivages, renfermant 40 ports de pêche dont deux en cours de construction. La Pêche occupe une place prépondérante sur le plan socio-économique. Il s'agit d'une activité largement ancrée dans la culture et les traditions tunisiennes et plus particulièrement auprès des populations littorales.**

Les produits de la pêche contribuent largement à l'équilibre alimentaire en protéine d'une grande frange de la population ; le tunisien consomme en moyenne et par an 11 Kg de produits de la mer. Près de 100.000 tunisiens vivent directement ou indirectement de l'activité de la pêche et de l'aquaculture. La flotte active est composée de 12489 barques côtières, 396 chalutiers, 385 lamparos et sardiniers, 36 thoniers et 176 barques de pêche dans les eaux continentales. Sa répartition géographique dénote **un déséquilibre au niveau des trois zones de pêche (Nord, Est et Sud)** du fait que **plus de la moitié des chalutiers sont concentrés au port de Sfax et presque 50% des barques côtières se trouvent entre Sfax et Médenine**. Parallèlement, nous assistons à une demande sans cesse croissante de création de nouvelles unités de pêche face à une biomasse exploitable plutôt stagnante et irrégulière en raison de la situation de dégradation des ressources et de détérioration des zones traditionnelles de pêche et du stock halieutique.

**Confronté à une « raréfaction » des espèces et surtout à une demande croissante**, le secteur de l'aquaculture a pris de l'ampleur en Tunisie puisque la production est passée de 3400 tonnes en 2007 à 21 768 tonnes en 2018, représentant environ 16% de la production nationale de produits de la pêche. **Au total 41 sites sont installés et génèrent 2000 emplois (directs & indirects). Il est d'ailleurs prévu que la production atteigne 45 000 tonnes en 2030.** Mais d'ores et déjà, des questions de fond se posent dont la plus prégnante est relative à **l'interaction de cette activité avec le milieu et surtout son intégration dans un plan durable d'aménagement côtier**. En 2018, la pêche et l'aquaculture représentaient un chiffre d'affaire de 1221.341 millions de dinars pour une production de 133.972 tonnes.

**Le secteur de l'agriculture et de la pêche, ainsi caractérisé, constitue la base des filières agroalimentaires, auxquelles il est étroitement lié et corrélé** : en amont aux fournisseurs d'intrants et de facteurs de production et aux institutions d'encadrement et de financement et en aval aux maillons de transformation, de conditionnement et de commercialisation et aux consommateurs. Ainsi, il est assez sensible à toutes les perturbations qui surviennent au niveau de ces deux maillons. Il subit continuellement les effets du phénomène de ciseaux des prix (prix des facteurs continuellement en hausse et prix des produits agricoles généralement instables avec une tendance à la baisse) qui affecte sensiblement ses performances techniques (rendement et qualité) et économiques (coûts de production, revenus, trésorerie, accumulation du capital, capacité d'autofinancement et compétitivité). **Cette situation est susceptible de s'aggraver du fait des impacts directs et indirects attendus de la pandémie Covid-19 et des mesures de confinement sur ces deux maillons.**

### 1.1.2. Les industries agroalimentaires

Nous entendons par industries agroalimentaires (en abrégé IAA) toutes les activités industrielles de production de denrées alimentaires issues de l'agriculture ou de la pêche en utilisant des procédés industriels ou artisanaux. En Tunisie, ce secteur est classé en tant qu'industrie manufacturière subdivisée en 30 sous-secteurs pour les IAA et 09 sous-secteurs pour la fabrication des boissons (Nomenclature des Activités Tunisiennes NAT 2009, division 10 et 11 du rapport de l'INS). Bien que tous les secteurs des IAA aient des points communs (hygiène, transport, produit pouvant être périssable, etc.), quelques différences et spécificités à chaque secteur reste à signaler.

Cette industrie occupe une place stratégique dans l'économie nationale de par l'importance de la valeur ajoutée, la part des exportations, les emplois créés, la valeur des investissements et la forte intégration. En Tunisie, les IAA se sont développées à travers un processus dynamique de division et de recomposition du travail entre l'agriculture et l'industrie. Dans un premier temps, ces industries étaient naturellement très dépendantes de l'agriculture et se contentaient de stabiliser les produits agricoles par un simple conditionnement et une activité de stockage. Cette première transformation des produits agricoles est longtemps restée dominante. Mais au fur et à mesure qu'elles perfectionnaient leurs procédés de fabrication, et qu'elles incorporaient des services de plus en plus nombreux dans leur production, les IAA s'émancipent progressivement de l'agriculture. **Ainsi apparaissent les industries de « deuxième » ou « troisième » transformation.** Actuellement, la Tunisie vit pleinement une mutation des industries agroalimentaires qui se modernisent continuellement depuis quelques années via une optimisation et un développement des moyens de production, une augmentation de la productivité du travail et du capital, l'introduction de l'innovation au niveau des différentes fonctions de l'entreprise et la mise en place de stratégies qualité bien adaptées. En effet, la taille critique du marché intérieur, la modernisation de la distribution et l'ouverture à la concurrence internationale constituent autant de stimulants et catalyseurs de cette évolution des IAA.

Le secteur des IAA, à l'instar des autres industries manufacturières fait l'objet, depuis le milieu des années 1990, d'une politique de modernisation impulsée par le gouvernement et portée par un partenariat entre les entrepreneurs locaux les plus dynamiques et des firmes étrangères. Ce processus a accompagné la croissance du marché intérieur résultant de la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs et permis de développer notablement les exportations. Actuellement, le secteur des industries agroalimentaires compte 6500 entreprises dont 214 entreprises totalement exportatrices et 119 entreprises réalisées en partenariat (28 avec la France et 25 avec l'Italie).

**Le secteur des industries agroalimentaires se caractérise par la prédominance des petites et moyennes entreprises.** En effet, seules 115 entreprises industrielles emploient plus que 100 personnes, 645 entreprises emploient entre 10 et 100 personnes, 808 entreprises emploient entre 6 et 9 personnes et enfin 3604 entreprises emploient entre 1 à 5 personnes. **Ces entreprises sont réparties sur tout le territoire national et se caractérisent par une certaine concentration au niveau du littoral.**

La répartition de ces entreprises par produit et/ou par activité montre que la branche des huiles et corps gras occupe la première place avec 304 entreprises, la branche des céréales et dérivés se place en 2<sup>ème</sup> position avec 242 entreprises et l'activité entreposage frigorifique vient en 3<sup>ème</sup> place avec 148 entreprises.

### 1.1.3 Les structures de distribution des produits agricoles et agroalimentaires

La distribution des produits agricoles et agroalimentaires est assurée en Tunisie à travers 100 marchés de production et de gros des fruits et légumes, 35 marchés de gros des poissons, 241 marchés de détails dont 16 pour les poissons, 148 marchés aux bestiaux, 217 abattoirs des viandes rouges. Le secteur privé dispose du monopole de la totalité des circuits de distribution des produits avicoles et de la grande et moyenne distribution. Le secteur compte environ 32.000 commerçants de gros et de détail.

Les circuits de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires depuis la ferme jusqu'au consommateur sont diversifiés et assez complexes. Les intermédiaires prennent une place de plus en plus grande au niveau de ces circuits et accaparent une part importante de la valeur des produits affectant aussi bien le prix perçu par les agriculteurs que les prix payés par les consommateurs.

Pour les produits dont la collecte et la commercialisation sont libres, **l'effet de l'intervention des intermédiaires est très notable et engendre généralement une augmentation des prix de ces produits à la consommation et une baisse ou stagnation des prix à la production.** La valeur créée au niveau de ces circuits est prélevée, en grande partie, par les intermédiaires. A titre d'exemple le prix de vente des dattes passe de 2DT chez l'agriculteur à 13 DT chez le vendeur de détail, les sardines de 2.2 DT au marché de gros de BirKassaâ à 6 DT chez le poissonnier). Les marchés de gros et le commerce de détail ne respectent pas la réglementation et les normes en vigueur qui organisent leur fonctionnement. Ils ne sont pas transparents et manquent de visibilité au niveau des flux, de la qualité et des prix des produits (fruits et légumes, poissons, céphalopodes et crustacés). Par ailleurs, les droits d'utilisation des marchés de gros ne sont pas homogènes pour toutes les régions (plusieurs tarifs) et sont assez élevés, ce qui n'encourage pas les agriculteurs

à les utiliser pour vendre leurs productions. Ils préfèrent vendre aux collecteurs afin d'éviter les droits d'utilisation des marchés et les frais de transport ou vendre la production sur pieds avant la récolte.

Pour les produits dont la collecte et la commercialisation sont administrées par l'Etat (Gros Pain (400 grammes), Baguette (220 grammes), Semoule (PS-10) (kg), Pâtes alimentaires conditionnés (cellophane), Couscous conditionné (Cellophane) (kg); Sucre (kg), Lait frais demi écrémé en bouteille (litre), Lait frais demi écrémé en paquet UHT (litre), Huiles de graine conditionnées (litre), Concentré de tomate en boîte 4/4 (800g) et Concentré de tomate en boîte 1/2(400 g)), le poids des intermédiaires est moins important. Les prix à la production et les prix à la consommation sont fixes et les marges bénéficiaires par acteurs placées entre ces deux maillons sont déterminées et réglementées.

Pour les produits transformés issus des IAA, la distribution et la commercialisation sont généralement maîtrisées par l'entreprise elle-même en s'appuyant sur un réseau déjà existant de grande et moyenne surface (GMS), de grossistes agréés et de détaillants (petite épicerie ou supérette) ou *via* un réseau de distribution que ces entreprises développent eux-mêmes (points de vente, franchise, etc.).

#### 1.1.4. Les organisations professionnelles

Sur le plan organisationnel et institutionnel, la plupart des agriculteurs et plus particulièrement ceux de petite taille sont affiliés à l'Union Tunisienne de l'Agricole et de la Pêche « UTAP » et au Syndicat National des Agriculteurs «SYNAGRI», mais n'adhèrent pas systématiquement à des coopératives de services ou de production, des associations et de groupement de développement. **La plupart des agriculteurs et pêcheurs sont, par conséquent, dépourvus de pouvoir de négociation des prix avec les différents acteurs en amont et en aval de leurs structures.**

Les industriels, les distributeurs, les commerçants, les exportateurs, les importateurs et les artisans sont relativement organisés au sein de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat «UTICA» et de syndicats. Les entreprises opérant dans les secteurs des "industries alimentaires et de fabrication de boissons" sont représentées par la Fédération Nationale de l'Agro-Alimentaire de l'UTICA qui regroupe 30 Chambres dans les différents sous-secteurs.

#### 1.1.5. Coordination intra et intersectorielle

**La coordination entre les opérateurs d'un même maillon et entre les maillons de la filière n'est pas établie et structurée. Elle est plutôt occasionnelle et dictée par des circonstances conjoncturelles.** Le manque manifeste d'un système d'informations sur les flux produits, transformés, stockés, conditionnés, exportés ou vendus sur le marché local et sur les prix des produits agricoles privent les

opérateurs de disposer de données fiables pour prendre des décisions et planifier rigoureusement leurs activités afin de satisfaire à la fois leurs intérêts personnels et l'intérêt national. Le caractère confidentiel des informations disponibles chez certains, l'absence d'échange et de concertation entre les opérateurs et la marginalisation de l'attrait général des filières de production et de l'intérêt national constituent un handicap majeur de l'amélioration des performances techniques et économiques de ces opérateurs pris individuellement et des filières agricoles et agroalimentaires.

## 1.2. Rôle de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires dans l'économie nationale

**Le secteur de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires et plus particulièrement les filières stratégiques des céréales, des viandes rouges, des volailles, du lait, des tomates et des pommes de terres, de l'huile d'olive, des dattes, des agrumes et des produits de la mer contribuent à la réalisation des objectifs nationaux de croissance économique, de sécurité alimentaire, de création d'emploi, d'accroissement des recettes d'exportation, d'investissement et de préservation et de valorisation des ressources naturelles.**

Le secteur de l'agriculture et de la pêche a assuré une offre continue et diversifiée de produits qui a permis la satisfaction d'une part importante des besoins de consommation sans cesse croissants et le dégagement de quantités exportables. Il a contribué pour 9,85% au PIB, 10,15% à la valeur des exportations, 8,4% aux investissements (2016-2018) et 14,4% à l'emploi (2016-2018).

**Les industries agroalimentaires ont contribué pour 3% au PIB, 10% à la valeur totale des exportations, 25% aux investissements des industries manufacturières, 11% aux flux d'IDE industriels.** En matière d'employabilité, le secteur agroalimentaire offre au total 90.000 emplois. Les entreprises totalement exportatrices et les entreprises partiellement exportatrices offrent 17.965 et 57.000 emplois respectivement.

## 2. L'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires sous l'effet du Covid-19 et des mesures de confinement

**Au fil des années, le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire a fait l'objet de plusieurs réformes dont la plupart ont été dictées par la conjoncture incitant les décideurs à adapter les politiques agricoles et agroalimentaire aux exigences de la mondialisation et de la libéralisation sans s'assurer que ces adaptations répondent effectivement aux besoins des agriculteurs et des pêcheurs. Elles ont été conçues sans être rattachées à une vision et à des objectifs**

**stratégiques clairement définis à long terme émanant d'une démarche prospective.** Le seul support officiel de planification est le plan de développement économique et social conçu pour une période de cinq ans.

**Par ailleurs, les démarches de planification et d'adaptation des politiques utilisées et les réformes et mesures conséquentes mises en œuvre n'ont pas permis de stabiliser et de relever le rythme de développement de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires à un niveau permettant de renforcer leur rôle dans l'économie nationale et de devancer les concurrents. En dépit des efforts déployés, les performances de ce secteur sont en deçà des espérances et des potentialités existantes.**

Plusieurs faiblesses et menaces rattachées aux marchés national et international, au marché de facteurs et intrants de production, à la rareté et la vulnérabilité des ressources naturelles, aux changements climatiques, à la rareté et à la difficulté d'accès au financement et au soutien et au manque manifeste d'organisation et de coordination persistent encore et certaines forces et opportunités ne sont pas suffisamment exploitées. La problématique principale de compétitivité, de rentabilité et de durabilité de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires et les problématiques secondaires récurrentes qui lui sont liées n'ont pas été résolues.

La concurrence s'accroît de plus en plus, les exportations et les parts de marché sont très variables d'une année à une autre, les importations sont en hausse, ce qui se répercute négativement sur la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires généralement déficitaire. Les dépenses de la caisse générale de compensation sont très élevées.

**Les ressources naturelles sont vulnérables et ne sont pas rationnellement exploitées. L'eau est de plus en plus rare et de moindre qualité.** Les terres agricoles sont très peu fertiles et en partie accidentées malgré les efforts d'aménagement et de conservation. La rareté de ces deux facteurs limite les possibilités d'extension des superficies cultivées en sec et en irrigué. Les forêts et la biodiversité sont faiblement exploitées et valorisées. Le potentiel marin est énorme, tous les stocks halieutiques sont en déclin et surexploités et faiblement valorisés, malgré les mesures de gestion de préservation.

**La production est fluctuante et peu valorisée, la productivité est faible, les circuits d'approvisionnement en intrants et facteurs de production et les circuits de distribution des produits agricoles et agroalimentaires sont loin d'être maîtrisés. Le coût de production est élevé, les prix sont instables et les revenus sont en dessous des espérances et ne permettent pas l'élargissement des systèmes productifs.**

Les mécanismes de promotion des investissements, de financement, de soutien, de production et de transfert de savoir et de technologie et d'encadrement ne sont pas en rapport avec le besoin d'innovation de l'agriculture et de la pêche. La bonne gouvernance et la gouvernance globale du secteur ne sont pas encore assurées.

La relève dans l'agriculture est menacée car la plupart des chefs d'exploitation et pêcheurs sont âgés et les jeunes sont souvent désintéressés de l'activité agricole. **La femme agricultrice, qui représente un garant solide de cette activité, n'est pas assez prise en considération dans les projets de développement économique et social et continue à exercer dans des conditions difficiles.**

**De par son interdépendance directe à l'agriculture et à la pêche, le secteur des industries agroalimentaires et ses principales filières de production sont souvent secoués par des crises cycliques** liées tout d'abord à la variabilité des productions agricoles (huile d'olive, volaille, lait, fruits, etc.), à la hausse des prix des intrants et des facteurs de production, à l'instabilité du taux de change du dinar tunisien face au dollar et à l'euro, à une infrastructure qualité pas toujours existante et à un contrôle sanitaire des aliments pas assez maîtrisé.

**Les risques d'altération de la sécurité alimentaire, d'aggravation de la pauvreté et de la vulnérabilité des couches sociales non aisées, de dégradation des revenus des agriculteurs, des pêcheurs et des entreprises agroalimentaires, de perte des avantages compétitifs des produits agricoles et agroalimentaires et de régression du rôle du secteur dans l'économie nationale se sont amplifiés davantage sous l'effet de la pandémie du Covid-19 le 2 mars 2020 et des mesures de confinement mises en œuvre par la Présidence de la République et le gouvernement tunisien.** Les décisions prises visent la limitation de la propagation du virus et l'atténuation de l'impact sanitaire et économique de cette pandémie.

Le 9 mars 2020, à la suite d'un conseil de sécurité nationale présidé par le Président de la République, des mesures ont été annoncées : la limitation des transports vers l'Italie et la suspension des cours dans tous les établissements scolaires et universitaires à partir du 12 mars.

Le 13 mars 2020, le chef du gouvernement annonce le passage au niveau 2 avec la fermeture des cafés, restaurants et discothèques à partir de 16 heures, la suspension des prières collectives et l'annulation des congrès et des manifestations culturelles. Les frontières maritimes sont fermées et les liaisons aériennes interrompues avec l'Italie et limitées avec la France, l'Égypte, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Par ailleurs, toute personne entrant sur le territoire doit s'isoler pendant quatorze jours.

Le 16 mars 2020, le chef de gouvernement annonce des mesures supplémentaires à partir du 18 mars, comme la fermeture des frontières terrestres et aériennes,

l'interdiction des rassemblements, la fermeture des souks et des hammams et la mise en place d'un régime à séance unique (deux fois cinq heures par jour).

Le 17 mars 2020, le président de la république décrète le couvre-feu à partir du 18 mars, de 18 heures à 6 heures, sur tout le territoire national. Le 20 mars, il annonce un confinement total ainsi que l'interdiction de tous les déplacements entre les agglomérations.

En application de ces décisions, afin de se prémunir contre la propagation du Covid-19, des dispositions ont été décrétées<sup>1</sup>.

**Certes, ces mesures ont conduit la Tunisie vers une maîtrise de la situation sanitaire, mais elles ont engendré des dysfonctionnements de l'économie en général et plus particulièrement des secteurs du tourisme, de l'agriculture, de la pêche, des métiers de la bouche et des IAA. L'industrie subit le contrecoup de la fermeture des canaux de distribution, de la réduction massive des consommations et de la chute de la demande adressée à la Tunisie.** Les services subissent un fort ralentissement également, en particulier par l'arrêt des activités d'hébergement et de restauration. Les branches agricoles et agroalimentaires ralentissent moins, subissant principalement les conséquences de l'absentéisme ou des difficultés logistiques induites par le confinement.

L'ampleur de la pandémie et l'incertitude qui caractérise le nouveau contexte qu'elle a généré dépendent de la durée de l'épidémie et de la capacité des pouvoirs publics à réussir les mesures du confinement ou du confinement ciblé pour à la fois préserver la santé humaine et assurer la sécurité alimentaire. Un double défi, sanitaire et économique, est face à nous. Compte tenu du risque de reprise de la pandémie et de l'enclenchement d'une spirale récessive (faillites et réduction de l'emploi conduiront à une réduction du revenu des ménages qui alimente la réduction de l'activité), **il est légitime de s'interroger sur l'impact du confinement sur l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires, les dispositions à entreprendre quant au déconfinement ou confinement ciblé et surtout quant à la relance post Covid-19.**

<sup>1</sup>Décret Présidentiel n° 2020-28 du 22 mars 2020, limitant la circulation des personnes et les rassemblements hors horaires du couvre-feu

- Décret Gouvernemental n° 2020-156 du 22 mars 2020, portant fixation des besoins essentiels et des exigences nécessaires en vue d'assurer la continuité du fonctionnement des services vitaux, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de mise en confinement sanitaire total ;
- Décret gouvernemental n° 2020-153 du 17 mars 2020, fixant des dispositions exceptionnelles concernant les fonctions publiques, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif et des instances, établissements et entreprises publiques ;
- De la circulaire du Ministre de la Fonction Publique, de la Gouvernance et de la Lutte Contre la Corruption n°1 du 10 mars 2020 sur les précautions nécessaires à prendre par les organismes publics pour la lutte contre la propagation du Virus CORONA
- De l'arrêté du Ministre des Affaires Sociales sur la fixation des procédures d'octroi des autorisations pour les entreprises qui assurent les besoins vitaux pour les citoyens ;

Pour répondre à la question concernant l'impact du confinement sur les industries agroalimentaires, une enquête a été lancée par le pôle de compétitivité de Bizerte auprès des entreprises agroalimentaires. Pour l'agriculture et la pêche, nous avons utilisé la documentation et les informations disponibles au niveau du ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques et des discussions avec certains responsables relevant du ministère aux échelles centrales et régionales et certains opérateurs du secteur.

Les informations disponibles et les résultats préliminaires de l'enquête renseignent que, en dépit de la suppression des restrictions du confinement sur les agriculteurs et progressivement sur les pêcheurs pour s'approvisionner en intrants, produire et transporter les produits aux marchés quelques jours après l'annonce officielle du confinement, **des impacts directs et indirects ont été constatés avec des degrés d'importance variable au niveau de l'offre et la demande des produits agricoles et agroalimentaires, de l'approvisionnement en certains facteurs et intrants de production, de la mobilité des employés, des activités agricoles et agro-industrielles, des circuits de distribution, des prix et des revenus, des exportations et importations et chez les couches sociales pauvres et vulnérables.**

## 2.1. La déstabilisation de l'offre des produits agricoles et agroalimentaires avec des situations de pénurie et d'abondance selon les produits

L'un des rôles essentiels de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire est de satisfaire les besoins de consommation d'une population sans cesse croissante et de dégager des excédents exportables afin de couvrir une partie ou la totalité des dépenses d'importation et de contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale des biens et services.

**Les politiques de sécurité alimentaire mises en œuvre ont été axées sur l'accroissement des volumes des productions agricoles et agroalimentaires et l'importation des produits dont la production ne couvrait pas les besoins internes** (blé dur, blé tendre, orge, maïs, viandes, lait et produits dérivés, huiles végétales, thé et sucre, etc.). Les productions agricoles et agroalimentaires prévues pour la campagne agricole 2019/2020 sont pour la plupart des produits satisfaisantes et ont été déterminées en fonction des potentialités existantes et des besoins habituels de consommation et d'exportation.

Pour le mois de Ramadhan, le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques a élaboré, en janvier 2020, en collaboration avec le ministère de commerce, un plan d'approvisionnement du marché et de satisfaction

des besoins des ménages tunisiens en produits agricoles et agroalimentaires et de desserte en eau potable ayant été validé par le gouvernement.

**L'avènement de la crise Covid-19 et la mise en œuvre des mesures de confinement et leurs diverses implications sur le comportement des consommateurs, la restauration, le secteur touristique, les entreprises industrielles, les circuits de distribution, la logistique et la mobilité des employés ont provoqué des situations de pénurie pour les céréales et dérivés (semoule, farine, orge, etc.), les aliments de bétail, les huiles végétales subventionnées, les produits de la mer et certains fruits et légumes et inversement d'abondance pour les œufs, les viandes blanches, les viandes rouges, le lait et produits dérivés, les fruits de saison comme les fraises, les abricots, les pêches et les autres fruits de saison périssables.**

Relativement aux céréales et dérivés, la pénurie constatée est due aux achats exagérés par les consommateurs qui ont entraîné l'accroissement exceptionnel de la demande. Notons qu'habituellement la quantité journalière transformée et livrée au marché national couvre les besoins de consommation des ménages tunisiens. Du fait de l'accroissement de la demande, cette quantité a été augmentée pour atteindre 16000 Qts/jour, contre 12000 Qts/jour avant le Covid-19. Le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques (office de céréales) estime que les stocks disponibles permettront la couverture des besoins de consommation fin du mois août 2020 pour le blé dur et fin du mois de septembre pour le blé tendre (saison de moisson). Il reste toutefois nécessaire de satisfaire les besoins en financement et faciliter les procédures de leur déblocage et versement afin que l'office des céréales puisse payer les fournisseurs avec lesquels les achats de céréales ont été contractés et éviter tout retard de livraison.

Pour l'orge et le son destinés à l'alimentation de bétail, une partie des quantités disponibles est vendue aux usines de fabrication des aliments de bétail. L'autre partie est vendue aux éleveurs selon un régime de quotas fixés par région sur la base d'une série de critères. Toutefois, il est important de souligner que les revendications de pénurie, du renchérissement des prix et de mauvaise répartition et gestion du fait du développement du commerce parallèle de ces produits se multiplient davantage reflétant la grande inquiétude des éleveurs. **Pour faire face, les dispositions mises en œuvre consistent en l'augmentation des quantités attribuées aux régions nécessiteuses du fait de l'accroissement de la demande avec la rationalisation de la distribution et de la commercialisation, la coordination avec le ministère de l'intérieur pour faciliter le transport de ces aliments et en l'intensification du suivi et évaluation de l'évolution de la situation notamment pour ce qui concerne les prix.**

Pour les produits de volaille, la constitution de stocks supplémentaires des œufs et des viandes blanches, l'arrêt de toute opération d'importation et la prospection des marchés d'exportation ont été décidés, mais le GIPAC doit disposer des moyens financiers nécessaires pour passer à l'action.

Pour le lait, un appel a été lancé aux centrales laitières pour réceptionner les quantités livrées, produire le lait demi écrémé et augmenter les stocks, surtout que la prochaine période correspond au pic de production et que l'activité des fromagers traditionnels s'est interrompue.

Pour les viandes rouges, les décisions d'importation de quantités congelées et réfrigérées ont été révisées vers la baisse pour se limiter aux quantités de viande bovine réfrigérée nécessaires pour assurer la régulation du marché au cours du mois de Ramadhan.

Pour les huiles végétales importées et subventionnées, l'office National de l'Huile doit disposer de 107 millions DT correspondants à la valeur de la subvention des opérations antérieures et d'une avance sur le trésor pour financer les nouvelles acquisitions urgentes pour satisfaire les besoins des ménages tunisiens.

### **2.1.1 Difficultés d'approvisionnement en facteurs et en intrants de production et de transformation**

Habituellement, la couverture des besoins des agriculteurs et pêcheurs en semences et plants, produits de traitement et engrais chimiques, alimentation de bétails, équipements de pêche et en matériel agricole est assurée en grande partie à travers les importations qui sont assez taxées (taxe sur valeur ajouté et droit de douanes). Les prix de la plupart de ces facteurs n'ont cessé d'augmenter, ce qui est à l'origine du renchérissement des coûts de production de certains produits stratégiques utilisant en grande proportion ces facteurs et intrants. Le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime et des ressources hydrauliques, communique annuellement une liste de facteurs et intrants de production au Ministère des Finances en vue d'une exonération des taxes au niveau de la loi de finance.

**La difficulté d'approvisionnement en intrants agricoles et en matières premières (semences, plants, engrais, médicaments, pêche, élevage, produits de nettoyage et pièces détachées) constatée n'est pas uniquement liée à la disponibilité mais également à la perturbation de la distribution, de la commercialisation et du transport de ces produits du fait du confinement et de l'indisponibilité des moyens financiers (crédits de campagne surtout).**

Face à cette situation, le ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques a adopté une série de dispositions afin d'assurer l'approvisionnement des céréaliers en semences sélectionnées, en plants, en engrais et en produits de

traitement et faciliter les opérations d'importation à travers une bonne gestion des stocks et l'anticipation de lancement de nouveaux appels d'offres conformément aux besoins.

Quant aux industries agroalimentaires, les résultats de l'enquête réalisée auprès de quelques entreprises révèlent que 80% des entreprises interrogées évoquent des difficultés à l'import ou à l'approvisionnement et 35% des entreprises confirment la tendance d'augmentation des prix des intrants.

### 2.1.2 Perturbation et ralentissement des activités agricoles et agroalimentaires et des disponibilités des employés actifs au niveau des exploitations agricoles et des entreprises industrielles

L'épidémie du Covid-19 qui a frappé le pays à partir du mois de mars 2020 conjuguée aux mesures sanitaires pour y faire face (confinement, couvre-feu, problèmes de transport, départ des saisonniers qui ne sont pas des régions des récoltes et qui travaillaient dans les champs) a eu comme effet direct la baisse de la main d'œuvre agricole disponible, l'arrêt du travail des ouvriers occasionnels (الحضائر) dans les zones forestières, frontalières et fragiles et les difficultés de déplacement des agriculteurs (en particulier les femmes). **Dans les régions côtières, comme le Cap Bon et le Sahel, la récolte des fruits et légumes de la saison estivale, les abricots, les pêches ou encore les tomates est aujourd'hui menacée par le manque de main d'œuvre agricole. Dans les régions céréalières, la finalisation des opérations culturales et les préparatifs pour réussir la campagne de moisson et de collecte de la production sont également menacés.**

Pour la pêche et l'aquaculture, la fermeture des frontières aériennes au mois de mars 2020 a imposé l'arrêt total de la collecte des palourdes pour deux raisons : la première concerne le contrôle des paramètres microbiologiques de qualité sanitaire des produits de la pêche, dans les zones de collectes, certaines analyses étant effectuées dans des laboratoires accrédités en Italie et la deuxième raison porte sur la limitation des exportations essentiellement envers deux pays, l'Italie et l'Espagne.

Des mesures exceptionnelles, en fonction de la situation épidémiologique du pays de confinement et de précaution, ont été prises, sur deux périodes, par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques pour éviter la propagation de l'épidémie du Covid-19, à bord des navires de pêche.

Pour la première période allant du 6 au 21 avril 2020, il a été décidé de suspendre l'activité de la pêche hauturière, dont le nombre des marins à bord, est entre 12 à 20 personnes et limitée la marée des barques côtières de 6h00 jusqu'à 16h00.

Quant à la deuxième période, suite à une circulaire conjointe entre les ministères de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques, de l'Intérieur, des

Affaires Sociales et des Affaires Locales, publiée le 21 avril 2020, les navires hauturiers sont autorisés à pêcher, suite à une demande des armateurs aux chefs des ports et une vérification des règles d'hygiène à bord par le comité de sûreté, de sécurité, de santé, d'hygiène et de protection de l'environnement dans chaque port. Ces règles sont émises par l'Institut de Santé et de Sécurité au Travail. Ainsi, l'approvisionnement du marché local en produits de la pêche reprend son rythme régulier à la fin du mois d'avril 2020 et au début du mois de Ramadhan.

**L'incertitude domine toujours concernant les perspectives, en particulier en ce qui concerne la durée et la gravité de la pandémie, mais un ralentissement prolongé du marché des produits aquacoles, du thon rouge vers le Japon et les produits de la mer (crustacés, céphalopodes et poissons frais) de haute valeur commerciale, essentiellement vers l'Italie et l'Espagne peut être anticipé en dépit de la levée ou de l'assouplissement des restrictions actuelles.**

Par ailleurs, nous avons constaté des perturbations au niveau de la plupart des services techniques et administratifs du ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques parmi lesquelles nous évoquons :

- La diminution de l'activité des services techniques et administratifs au niveau central, régional et local et la perturbation des services administratifs et techniques rendus aux agriculteurs ;
- L'arrêt d'attribution des permis d'investissement, de la tenue des sessions de comités pour attribuer des concessions, de mener des inspections et du manque de financement ;
- La perturbation de l'insémination artificielle et baisse du taux de couverture ;
- L'arrêt du contrôle et la certification en culture biologique et du contrôle vétérinaire des animaux et de leurs produits, campagnes de vaccination contre les maladies animales, contrôle qualité des intrants agricoles et campagnes nationales phytosanitaires ;
- La multiplication des délits dans le domaine public forestier ;
- Le défaut de procéder à toute vente de produits forestiers programmés et arrêt de la délivrance de licences de transport de produits forestiers au profit des entrepreneurs et concessionnaires ;
- L'absence de suivi des transactions et des contrats conclus dans le cadre des projets avec des entrepreneurs et fournisseurs ;
- Le retard des travaux ou des commandes et du paiement des titulaires de contrat ;
- L'incapacité de conclure des transactions dont l'acceptation finale dépasse la date d'achèvement du projet ;

- La perturbation de la réalisation des projets publics

Afin de remédier à toutes ces perturbations, le ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques a émis une série de circulaires en collaboration avec les ministères de l'intérieur, du commerce et de la défense nationale afin de garantir la mobilité des cadres techniques, des employés agriculteurs et des autres opérateurs pour assurer la continuité des activités agricoles et para-agricoles, de transport et de commercialisation des produits agricoles. En dépit de cette initiative, certaines perturbations persistent encore.

Quant au secteur des industries agroalimentaires, le ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises a lancé, depuis le 21 mars 2020, un service en ligne pour permettre aux industriels et aux PME de poursuivre leurs activités à titre exceptionnel. Une liste préliminaire et actualisable a été établie, en raison du caractère prioritaire de l'approvisionnement du pays en produits alimentaires, pharmaceutiques, sanitaires, de nettoyage et services liés. La liste des entreprises souhaitant poursuivre leurs activités est ensuite transmise au Ministère de l'Intérieur afin d'aviser les Gouverneurs en vue d'accorder les autorisations aux entreprises conformément aux dispositions de l'article 2 du Décret Gouvernemental susmentionné, en concertation avec les inspections régionales du Travail ainsi que les différents organes et services y afférents.

**Le ministère de l'industrie a compté sur une mobilisation totale des entreprises et a fait appel à tous les acteurs économiques afin d'adhérer volontairement à cet effort national ayant pour objectif d'assurer un service vital, tout en veillant au respect des mesures du confinement sanitaire général. Ceci, en ayant recours au minimum possible de travailleurs et en prenant toutes les mesures préventives au niveau du transport et de la protection des employés.**

Après avoir établi, *via* le site web du ministère, une liste dynamique des entreprises autorisées à poursuivre leurs activités durant le confinement sanitaire pour satisfaire le besoin du pays en produits de première nécessité suite à leurs demandes, une nouvelle plateforme a été conçue dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur, celui des Affaires Sociales et celui des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). L'ensemble des étapes à suivre ont été indiquées et détaillées sur la plateforme créée. L'entreprise concernée doit fournir un ensemble d'informations, à l'instar de son identifiant unique dans le Registre National des Entreprises. Les collaborateurs concernés recevront un SMS leur indiquant qu'ils seront autorisés à se déplacer avec leurs véhicules. Chacun recevra le numéro de série de son autorisation qui doit être présenté lors des contrôles sécuritaires. **Cette procédure a induit une confusion totale chez les entreprises et a rendu l'octroi des autorisations très compliquée.** Au total près de 626 entreprises employant 40.000 personnes ont été autorisées à

continuer leurs activités. Les entreprises autorisées sont essentiellement des entreprises ayant des activités prioritaires et produisant les produits de base et nécessaires surtout pour approvisionner le marché pendant le mois de Ramadan.

**Notons que, les résultats de l'enquête réalisée auprès de quelques entreprises révèlent que la moitié des entreprises questionnées ont réduit leur effectif d'employés depuis la décision du confinement et que 24,3% des IAA confirment avoir mis une partie de leurs employés au chômage technique.**

En matière de production et de productivité, ces résultats révèlent que la quasi-totalité des IAA ont réduit le volume de leur production à partir du 21 mars 2020. 54% des IAA confirment une baisse de la productivité du fait de l'absentéisme ou de l'affaiblissement du rendement global. 21,6% des entreprises ne rapportent aucun changement significatif dans leur rythme de production et/ou de productivité.

## 2.2 Difficultés occasionnelles de la desserte de l'eau potable et des eaux d'irrigation

Durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 27 avril 2020, les apports des barrages sont de 624 Millions de m<sup>3</sup>. Ces apports sont très faibles par rapport à la moyenne des apports (depuis la mise en eau des barrages) et à ceux de l'année dernière. Donc on a un déficit par rapport à l'année dernière, pour la même période, de 1552 millions de m<sup>3</sup>.

Le stock d'eau dans les barrages, à la date du 28 avril 2020, est de 1449 Millions de m<sup>3</sup>, ce qui représente 64,3% de la capacité du stockage des barrages. Le stock de l'année dernière, à la même date (28 avril 2019) a été de 1781 Millions de m<sup>3</sup>. Par voie de conséquence, nous observons un déficit par rapport à l'année dernière de 332 millions de m<sup>3</sup>.

La programmation de l'alimentation en eau potable et en eau d'irrigation à partir des barrages, n'a pas été modifiée suite au Covid-19 : 705 millions de m<sup>3</sup> (253 pour l'irrigation et 452 pour l'eau potable). Jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de perturbations sur les plans d'action au niveau de chaque gouvernorat. Toutefois nous devons souligner que la perturbation des opérations de maintenance due au manque d'agents et à l'activité des entreprises commerciales, de travaux et de services, est susceptible d'entraîner des perturbations dans l'approvisionnement en eau des clients.

Pour les périmètres irrigués et la desserte de l'eau potable en milieu rural, les principales insuffisances constatées sont les suivantes :

- Incapacité des CRDAs à approvisionner les zones rurales dispersées non servis et à cause de ruptures d'approvisionnement ;
- Incapacité des GDAs de l'eau potable à payer les factures d'énergie et d'eau pendant la période de confinement ;
- Incapacité des communes à réaliser les travaux d'entretien nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation ;
- Risque de contamination liée à l'utilisation de l'eau traitée pour l'irrigation pour les agriculteurs et les ouvriers.

Afin de remédier à toutes les perturbations au niveau de l'agriculture et de la pêche, des mesures ont été adoptées au niveau du ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques. Création de services d'urgence au ministère (Numéro vert et site web) ;

- Mise en place d'un groupe d'ingénieurs et de vétérinaires volontaires en vue de répondre aux demandes des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs ;
- Coordination avec le secteur privé pour assurer la disponibilité des intrants sur le marché (engrais, semences, services, etc.) ;
- Report du paiement des crédits bancaires ;
- Continuité de la distribution de l'eau potable ;
- **La mise en place du comité sectoriel agriculture COVID-19** : ce comité a préparé un plan d'actions comprenant les impacts et les mesures à entreprendre afin de lutter contre les effets du COVID-19. Un autre plan d'action de suivi et de réponse à la crise induite par la pandémie COVID-19 est en cours de préparation en partenariat avec des partenaires FAO, PAM, BAD, Banque Mondiale et FIDA.

Relativement à l'approvisionnement des entreprises agroalimentaires en eau, les résultats du sondage auprès de quelques opérateurs qui consomment des quantités importantes d'eau révèlent qu'aucune perturbation n'a été enregistrée.

### 2.3 Changement du comportement d'achat et de consommation des produits agricoles et agroalimentaires par les ménages tunisiens et déstabilisation de la demande

Comme dans la plupart des pays du monde, le COVID-19 a provoqué une perturbation de la demande pour la plupart des produits alimentaires.

En Tunisie, la demande a particulièrement pesé sur les produits de première nécessité, notamment les pâtes alimentaires, la farine, la semoule, les huiles alimentaires, les légumes, les fruits, le lait et le concentré de tomates déstabilisant ainsi l'équilibre du marché au début de la crise. Les achats des produits

alimentaires de première nécessité ont augmenté de manière spectaculaire. **Ces achats massifs des ménages qui cherchaient à constituer des stocks de provisions ont perturbé l'approvisionnement régulier notamment pour la semoule et la farine.** D'autres produits de base dans la cuisine tunisienne se sont faits rares comme l'ail connu pour ses bienfaits contre la grippe, les pâtes, tomates en conserves achetés à des quantités supérieures à la normale. Ces réactions de panique du consommateur ont fait l'objet de pratiques spéculatives et monopolistiques de la part de certains opérateurs suscitant l'intervention rapide du gouvernement pour garantir la continuité de fonctionnement des chaînes de livraison et couvrir les besoins des consommateurs. Bien que la situation semble revenir à la normale grâce à ces interventions, la question qu'il y a lieu de se poser aujourd'hui est de savoir si la coïncidence du mois de Ramadhan avec l'annonce du confinement ciblé constitue une nouvelle menace sur le comportement des consommateurs au cours des prochaines semaines.

En Tunisie, la part moyenne du budget consacrée par les ménages à l'alimentation qui est située autour de 35,8%(INS, 2015) connaîtra sûrement une hausse pendant et après le confinement. Cette augmentation indique que le tunisien consacre une part plus élevée de son revenu pour l'acquisition des produits consommés quotidiennement (à savoir, les céréales et dérivés, les produits laitiers, légumes, viandes de volailles, huiles végétales, sucre, etc.) en raison du confinement au détriment des autres produits de consommation (loisir, voyages, consommation hors foyer, etc.).

Une première analyse des disponibilités alimentaires sur le marché de gros de Bir El Kassaa, basée sur les quantités quotidiennement fournies sur ce marché, indique une certaine régularité de l'approvisionnement pour les fruits et légumes et les produits de la pêche en mars 2020.

Toutefois, les fruits ont connu un dysfonctionnement au cours du mois d'avril avec des répercussions sur les prix qui ont augmenté compte tenu de la rareté de certains produits de grandes consommations dans cette période pré-estivale à l'exception des fraises. En comparaison avec l'année 2019, les statistiques affichées pour le premier jour du mois de Ramadhan montrent une baisse de 14% des quantités moyennes quotidiennes de fruits et légumes livrées sur le marché de gros : 70 contre 80 tonnes pour les légumes et 30 contre 35 tonnes de fruits (à part 40 tonnes de bananes importées disponibles).

La composition des légumes est majoritairement constituée de pommes de terre, oignons, tomates et piments. En ce qui concerne les fruits, les principaux produits sont les dattes, fraises et pommes. La continuité des livraisons sur le marché de gros a permis de maintenir la demande des fruits et légumes à ses niveaux habituels en

dépité de la hausse des prix de quelques produits notamment, la tomate, le piment, le concombre, les pommes et les dattes.

Concernant les quantités de poissons bleus livrées, elles sont de 7 tonnes, constituées principalement de sardines (2.5 tonnes) avec absence de données sur les produits d'aquaculture. Pour la plupart des poissons bleus, l'approvisionnement a augmenté et a entraîné une baisse de ses prix.

En revanche, les travaux menés par le GIVLAIT font ressortir les résultats suivants concernant les viandes rouges et le lait des dérivés :

- Stagnation de la demande des viandes rouges dont le prix reste élevé en comparaison au pouvoir d'achat affectant ainsi la demande de produits frais d'origine animale de qualité supérieure (viande-poisson, etc.). Celle-ci continuera à diminuer au cours de la prochaine période à cause du déclin des activités du tourisme, des restaurants et d'autres services ;
- Hausse de la demande du lait de boisson par les consommateurs par crainte de pénurie et de rupture des stocks compte tenu de sa forte consommation durant le mois de Ramadhan ;
- Baisse de la demande pour les dérivés laitiers (yaourts, fromages et crèmes).

**En ce qui concerne la viande de volaille et les œufs, la crise du Covid-19 a provoqué une altération de la demande, la perturbation des voies de distribution et la réduction de la demande nationale suite à la baisse du pouvoir d'achat renforcée par la baisse de la demande internationale des pays voisins.** Cette situation a été marquée par les craintes de nombreux producteurs à cause de la surproduction de viande blanche, l'incapacité du marché d'absorber 2 à 3 tonnes de poulet de chair excédentaires et d'importantes quantités d'œufs et la baisse des prix pouvant dépasser leurs coûts de revient.

En effet, la production de viande blanche disponible aujourd'hui était programmée depuis sept mois et prenait en considération les stocks stratégiques pour le mois de Ramadhan, les commandes des restaurants et des hôtels ainsi que les exportations vers les marchés algériens et libyens. **Par conséquent, les niveaux de production actuels dépassent de loin les besoins du marché local.** Selon le GIPAC, la production de mars et d'avril 2020 est estimée à 11.500 tonnes ce qui correspondait à une quantité normale de consommation en Tunisie respectant l'équilibre entre l'offre et la demande.

La consommation annuelle moyenne de viande de poulet étant de 19,4 KG/Hab/an et en œufs de 187 unités/hab/an (INS, 2015) et représente la base de la consommation de protéines animales en comparaison à la consommation de viande

rouge qui est nettement inférieure (3.9 kg p/hab/an). **La viande blanche, considérée comme un substitut direct à la viande rouge, occupe de plus en plus de poids dans la diète du tunisien vu son prix bon marché (grâce aux efforts déployés pour consolider ce secteur ayant permis l'augmentation exponentielle des quantités produites) par rapport aux viandes rouges dont les prix ne cessent d'augmenter.** Suite au confinement, le problème rencontré dans la distribution, conjugué à la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs des classes moyennes et défavorisées ont fait diminuer leur consommation. A cet effet, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de la Pêche a pris de nombreuses mesures pour la régulation du marché, dont le retrait de 1000 tonnes de viande blanche. Cependant, ces mesures ont été considérées par le SYNAGRI comme insuffisantes appelant l'Etat à absorber la production excédentaire de 2000 à 3000 tonnes par mois afin de résoudre le problème d'accumulation des excédents. Ce problème s'applique également aux œufs de consommation pour lesquelles, le SYNAGRI a demandé aux autorités d'accélérer le retrait des quantités excédentaires en formant un stock de réserve stratégique afin d'arrêter la détérioration des prix et d'empêcher les petits éleveurs à abandonner leurs activités. En effet, entre le 1<sup>er</sup> Avril et le 29 Avril, le prix du poulet en vrac est passé de 3,548 dinars le kilo à 2,818 dinars soit une baisse de 20% du prix, de même pour les œufs dont le prix a baissé de 12%.

Mais cet état d'alerte pose la question de savoir si les mesures que le gouvernement a mis en place, en particulier à moyen et à long terme en vue de sauver les producteurs de poulet et arrêter la production, sont efficaces et de réfléchir à lever le quota de viande de poulet à stocker dans le cas où la demande nationale continue à baisser à cause de la baisse du pouvoir d'achat.

La filière avicole appelle de son côté à la vigilance, car si l'ensemble des acteurs sont mobilisés, et que pour le moment, la grande distribution a pris le relai en ce qui concerne les volumes qui devaient être destinés à la restauration hors foyer, le SYNAGRI craint un pic de production qu'il faudrait lisser pour éviter un afflux trop important auprès des chaînes de distribution.

## 2.4 Perturbation de la distribution et de la commercialisation des denrées alimentaires

Peu avant le début du confinement, les tunisiens réalisaient déjà des stocks de produits alimentaires, mais la situation est revenue à la normale depuis. Durant le temps de confinement, le chiffre d'affaires des supermarchés et des petits commerces a augmenté puisque les gens n'allant plus au restaurant. Certains établissements et entreprises ont misé sur la livraison à domicile, mais la situation demeure tendue et non généralisée (cela ne fonctionne que dans quelques zones

de la capitale et des grandes villes). Le gouvernement, les associations des consommateurs ainsi que les représentations professionnelles des secteurs de l'agroalimentaire soulignent qu'il n'y a pas eu de pénurie de denrées et que seules quelques perturbations de distribution des dérivés de céréales et de l'huile végétale subventionnée ont eu lieu dans certaines régions du pays. **La chaîne d'approvisionnement a donc fonctionné, ce qui prouve que tous les acteurs du secteur agroalimentaire ont été mobilisés.** Mais, les résultats préliminaires de l'enquête réalisée auprès de quelques entreprises agro-industrielles, révèlent que 83,8% des IAA déclarent un recul dans le rythme d'écoulement de leurs produits, 10,8% ont gardé le rythme normal de distribution et de commercialisation et 6,4% indiquent une hausse de l'écoulement de leurs produits.

Par ailleurs, les modes d'approvisionnement des ménages ont changé compte tenu des mesures sanitaires restrictives et des risques de contagion dans les lieux publics d'approvisionnement tels que les marchés et les grandes surfaces. En effet, dans la capitale et dans certaines grandes villes comme Sfax et Sousse, certains ménages misent de plus en plus sur la livraison à domicile. Ce mode de commerce en ligne a été adopté en premier lieu par les grandes surfaces (founa.tn, carrefour.tn, monoprix.tn...) et s'est rapidement généralisé à tout type de commerce alimentaire notamment les fromageries, les pâtisseries, les épiceries fines, certaines coopératives, les GDA produisant des produits de terroir ayant enregistré une nette augmentation au cours du mois d'avril 2020.

Sur les réseaux sociaux, différentes pages Facebook de livraison à domicile ont été créées et comptent aujourd'hui plus de 50.000 abonnés. Un groupe s'appelant « On s'est fait livrer pour vous » a même été créé à l'occasion sur Facebook. Il regroupe plus 20.000 membres qui partagent leur expérience avec la livraison de produits à domicile. A travers ce groupe, nous constatons que des milliers de transactions s'effectuent quotidiennement et que plusieurs partages d'expériences positives encouragent de plus en plus de gens à commander en ligne des produits agroalimentaires frais et transformés (fruits et légumes, produits de terroir, fruits de mer congelés, produits aquacoles, etc.).

Si plusieurs clients sont satisfaits des livraisons en ligne, certains se plaignent des retards de livraison, de défauts de qualité ou encore des prix exorbitants pratiqués par certains transporteurs qui tentent de faire monter leurs prix en invoquant notamment les coûts de livraison et les risques encourus par leurs employés.

## 2.5 Instabilité des prix des produits agricoles et agroalimentaires et pouvoir d'achat

La crise de panique de la demande pour les produits alimentaires et la perturbation des circuits de distribution ont entraîné une forte volatilité des prix des produits

agricoles. Cela a eu pour conséquence une forte réaction de la part des consommateurs et des médias qui réclament des prix réguliers et homologués car les prix sont hors de portée. Cette volatilité a notamment touché les viandes bovines, les fruits et légumes par rapport aux prix homologués. Les viandes rouges faisaient déjà l'objet de la plus forte inflation parmi les produits alimentaires (29%) connaissent durant cette période de confinement et Ramadhan une augmentation significative de leurs prix. La volaille est un substitut direct de la viande rouge et sa consommation est recommandée par les nutritionnistes par rapport à la viande rouge. Entre le 1 et le 27 avril 2020, la surproduction conjuguée aux difficultés d'écoulement des viandes blanches a engendré une baisse des prix du poulet de chair passant de 3548 à 2922 DT le kilo, soit une baisse de 17%. De même le poulet PAC a vu son prix se réduire de 5352 à 4907 (soit une baisse de 8.3%) alors que les œufs ont connu une légère augmentation de leur prix passant de 0,185 à 0,196 la pièce durant le début du mois de ramadhan avec des prévisions à la baisse à la fin du mois.

Concernant les fruits, hormis les oranges à jus à 2.7D/Kg, toutes les autres variétés ont des prix excessifs et inaccessibles pour les consommateurs à revenu moyen. Les oranges maltaises et double fines, les oranges Thomson ou les oranges douces sont à environ 4,8 D le kilo. Les autres fruits disponibles sont les pêches à 3,070 D le kilo et le melon cantaloup à 3,190 D le kilo. Toutefois, la nêfle considérée fruit de saison a connu une hausse à 3,930D le kilo et devient trop cher pour les consommateurs compte tenu de la baisse de leur pouvoir d'achat. En ce qui concerne les fruits importés, le prix des bananes homologués entre 3,5 et 5 D le kilogramme selon la provenance a grimpé à plus de 5,4 D ce qui a poussé les autorités à envisager l'interdiction de son importation au moins au cours de cette période de crise.

D'autre part, les pommes ont vu leur prix augmenter de façon vertigineuse pour atteindre 7 D/kg et plus selon les variétés à l'exception de certaines pommes produites localement qui sont vendues entre 4 D et 5 D le kilo. La degla, fruit fortement demandé au moins de Ramadhan, a connu une hausse de son prix qui se situe autour de 13D le kilogramme contre un prix de 8,2 D fixé par le marché de gros (Source : Flehetna, du Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche). De même, les prix des fraises et des abricots, considérés comme des fruits de saison, estimés respectivement à 4,500 D et à 3,400 D le kilo ne sont pas à la portée du consommateur moyen qui s'attendait à une baisse de leur prix au vu de la chute de la demande extérieure et la difficulté à stocker ces fruits périssables.

Concernant les légumes, le produit qui a suscité la polémique à cause de son prix est l'ail, bénéficiant d'une surcote, sur les réseaux sociaux et les médias, pour ses vertus contre le coronavirus. Il a vu son prix se hisser à 25 dinars et plus le kilo. En effet, l'ail qui s'est fait rare sur les marchés en Tunisie, a vu son prix tripler depuis

le début du mois (de 10 à environ 30 dinars) car la demande a fortement augmenté pour sa consommation et pour en faire des stocks. Malgré l'annonce de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui a affirmé l'absence de relation prouvée entre consommation d'ail et efficacité contre le coronavirus, son prix n'a pas retrouvé son niveau d'origine et se situe aujourd'hui à 18 D/ kg.

La crise a également affecté le prix des légumes de base comme les tomates, les pommes de terre, les piments et l'oignon et qui ont augmenté respectivement de 40%, 34%, 29% et 25% au cours du mois d'avril. En effet, les tomates se sont vendues à 2.450 D /Kg contre 1.600 D en mars, les pommes de terre à 1.080 D contre 0,800 D, les poivrons doux à 2,200 D le kilo contre 1.900D tandis que le piment fort à 2,800 D contre 2,400 le kilo et l'oignon à 1,850 D/kilo contre 1.200 D/Kg. Pour les autres légumes, les prix de vente sont excessivement plus élevés que les prix maximums autorisés : petits pois 3,130 D/ kilo, concombre 3,200D/ kilo, carottes 1,470 D le kilo, courgettes 1,720 D le kilo, chou-fleur 1,140 D/kilo. Les poireaux 1.970 D le kilo, fève verte 1,415 D et aubergine à 1,720 D le kilo.

**Une analyse de la volatilité des prix depuis le début de la crise sanitaire confirme que la Tunisie a connu une accentuation des tensions inflationnistes et de multiples perturbations économiques qui ont profondément affecté la vie économique et sociale du pays.** Le taux d'inflation général a atteint au mois de mars 6,2% en mars contre 5,8% le mois précédent. Ce retour à la hausse après six mois de repli de ce taux d'inflation est dû essentiellement à la reprise de l'accélération du rythme de hausse des prix des produits alimentaires situant leur taux d'inflation à 5,1% en mars contre 3,7% en février. En effet, les produits alimentaires demeurent la part la plus importante des dépenses expliquant plus de 26,2% de l'IPC (Indice de Prix à la consommation des ménages) global suivis par le logement et l'énergie qui représentent 19% et le transport 12% des dépenses totales. (INS, 2020). La comparaison avec les autres groupes de produits de consommation des ménages durant le dernier trimestre (déc. 2019-mars 2020) permet de constater que le taux d'évolution de l'IPC de l'alimentation est le plus élevé (2.8 %) contre 1.2% pour le logement et énergie ou 2% pour la santé.

**Compte tenu de l'importance des produits alimentaires, la volatilité de leur prix constitue un obstacle majeur, d'une part pour la consommation, notamment dans les régions pauvres et d'autre part pour l'accroissement de la production chez les petits agriculteurs avec des impacts tout au long de la chaîne alimentaire.** Une analyse de la variation mensuelle de l'IPC des produits alimentaires au cours de ces 4 derniers mois et dès le déclenchement de la crise du covid-19 dans le monde a permis d'identifier les produits les plus touchés par cette inflation et de fournir des éléments pour une prise de décision au profit des consommateurs et des opérateurs du marché en vue de maîtriser la volatilité des prix dans ce contexte de crise

sanitaire. Au cours de la période allant de Janvier à Mars 2020, l'IPC mensuel des produits agricoles et alimentaires ont évolué à un rythme nettement supérieur à celui de l'IPC global. L'écart entre l'IPC alimentaire et global est plus significatif à partir du mois de mars 2020 (mois du confinement) (Fig 1).

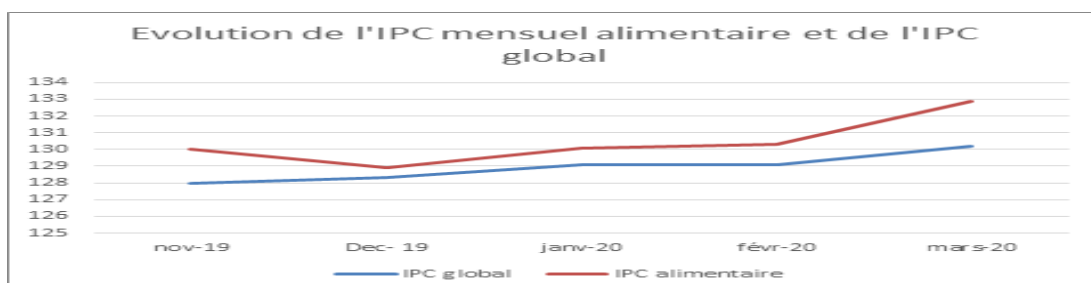


Figure 1 : Evolution mensuelle de l'IPC global et l'IPC alimentaire (Base 2015=100) Source : INS, 2020

L'analyse détaillée de l'évolution de l'IPC des différents produits agricoles et alimentaires (Fig 2) montre que la hausse des prix a été ressentie entre le mois de février et le mois de mars pour les produits frais (légumes +4.9%), poissons (+2.3 %), viandes (+2.2%), les fruits (+2.5%) et à moindre mesure pour le lait et ses dérivés ainsi que pour le pain et les produits céréaliers (+0.3%). Cette tendance est liée surtout à la hausse des prix des fruits et légumes qui ont subi un accroissement moyen de 45% et des viandes rouges.

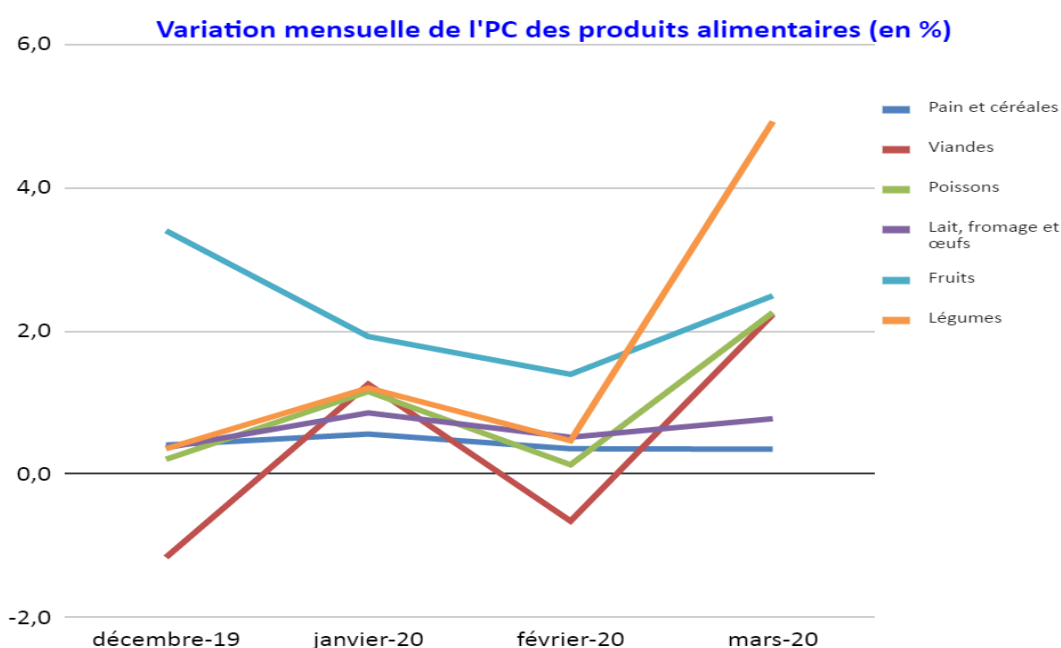


Figure2: Variation mensuel de l'Indice des Prix Alimentaires (IPC), Source: INS, 2020

Le glissement annuel de l'IPC permet de calculer le taux d'inflation des différents produits ayant subi une hausse considérable par rapport à 2019. Le taux d'inflation moyen des produits agricole estimé de 5.1% en mars 2020 est fortement pondéré par la hausse des prix des fruits (13%), des poissons (9%) et des fromages et en moindre mesure par une baisse des viandes blanches (fig 3).

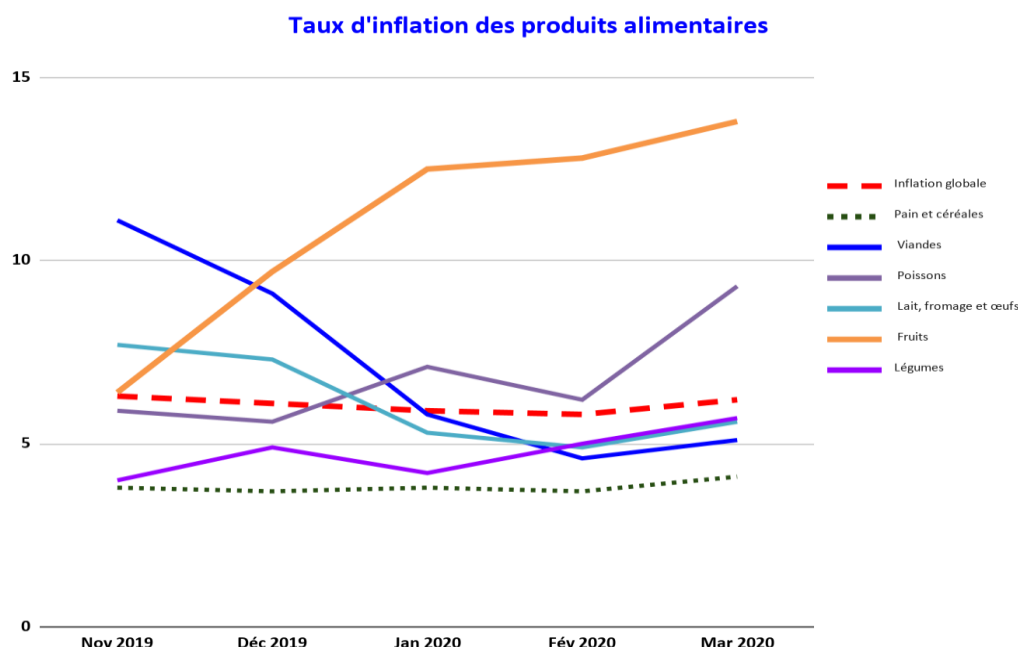


Figure 3 : Evolution du taux d'inflation des produits alimentaires

Il apparaît clairement que l'intervention des autorités devrait s'orienter vers un contrôle plus renforcé des prix des produits alimentaires notamment ceux des légumes et des fruits qui constituent la base de la cuisine tunisienne. A cet effet, l'application de mesures plus strictes serait recommandée au niveau des marchés de gros en vue d'atténuer l'influence des intermédiaires sur le renchérissement des prix au niveau des points de vente des fruits et légumes, des viandes rouges et des poissons.

En effet, la comparaison de la liste des prix quotidiens du marché de gros, relativement accessibles par le citoyen, avec ceux pratiqués dans les points de vente et commerces de fruits et légumes montre un écart important pouvant atteindre parfois le triple pour certains produits. (Tomates 1.370D/kg), Ceci s'explique par la multitude des intermédiaires qui se greffent au marché de gros pour tirer profit des valeurs ajoutées au détriment du pouvoir d'achat du consommateur final. De plus, le non-respect des circuits de transport et le manquement des autorisations de circulation pendant cette période de confinement entraînant des amendes et des charges supplémentaires, s'est répercuté sur les prix finaux.

**Dans le sillage de la hausse des prix, les dépenses alimentaires sont devenues une charge insoutenable pour les consommateurs dans les villes et dans différentes régions de la Tunisie où une masse importante de la population active s'est retrouvée au chômage sans aucune épargne ou anticipation prévue.** Un nombre très élevé de ménages sont sans revenus pour le mois d'avril 2020 dû à l'arrêt prolongé de leur activité depuis le confinement : personnels des cafés et restaurants, artisans, chauffeurs, femmes de ménages, coursiers, coiffeuses, hammams, etc. Ceux-ci rencontrent des difficultés pour survivre et se retrouvent en situation de crise obligeant plusieurs d'entre eux à retourner à leurs villages d'origine pour se garantir une sécurité alimentaire minimale malgré l'aide accordée par le gouvernement.

## 2.6 Difficultés d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires

**En Tunisie, les principaux produits agricoles et agroalimentaires exportés sont l'huile d'olive (40% de la valeur des exportations), les dattes (15%), les produits de la mer (13 %), les céréales et dérivés (6%) et les conserves et boissons (3% et 4% respectivement).**

La pandémie Covid-19 a engendré la perte de certains marchés traditionnels à l'exportation dont notamment l'Union Européenne, une augmentation du coût de transport aérien, une diminution du trafic maritime et la suspension des marchandises transportées via le port de Gênes pour le marché russe et ukrainien. Les produits les plus impactés sont les produits de mer et les fruits et légumes. Pour l'huile d'olive les légères perturbations constatées restent négligeables et gérables jusqu'à cette date.

Pour les produits de la mer, le volume de l'exportation représente 20 % en quantité de la production nationale en 2018, soit 26983 tonnes et 43% en valeur, soit 527 399 milles dinars. Cela dénote la grande dépendance de la filière par rapport au marché d'exportation et la vulnérabilité de 300 unités de transformation et d'exportation des produits de la mer, 1332 femmes collectrices des palourdes et de 17 entreprises tunisiennes de la filière palourde (chargée de la purification et de l'exportation du produit) face aux exigences de ce dernier surtout par rapport à la qualité et/ou le calibre du produit. L'activité des chalutiers à congélation à bord, des produits de la pêche côtière destinés à l'exportation (seiche dans la région de Boughrara à Médenine, le prix à la première vente a chuté de 15DT à 10 DT/kg) et des unités d'exportation des produits de la mer a été affectée. Le commerce des produits de haute valeur commerciale par la diminution de la demande de l'Italie et l'Espagne (55% des exportations), ce qui a engendré une diminution de 90% en quantité et 40% en valeur des exportations. Pour les produits aquacoles,

essentiellement les loupes et les daurades, la demande a été fortement réduite pour l'exportation, la restauration et les grandes surfaces.

Les principales mesures préconisées par le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques pour remédier aux dysfonctionnements constatés sont récapitulées par produit dans le tableau suivant :

| Produits                      | Mesures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tous produits</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation des opérations d'exportation en insistant sur l'amélioration de la logistique de transport aérien et maritime et la simplification des procédures administratives</li> <li>• La conception de programme et logiciel de communication entre le ministère et les opérateurs afin de faciliter les procédures d'exportation</li> </ul>                                                                                                                                                           |
| <b>Les dattes</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les exportateurs des dattes en leurs accordant des subventions supervisés par le CEPEX</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Les produits de la mer</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander au CEPEX de procéder au paiement des subventions de l'année 2019</li> <li>• Réserver des avions cargo pour l'exportation des produits frais</li> <li>• Exploiter les opportunités d'exportation offertes pour les pays du Golf</li> <li>• Augmentation non plafonnée de la subvention sur le transport aérien à 50% du coût</li> </ul>                                                                                                                                                            |
| <b>Les légumes</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserver des avions cargo pour l'exportation des légumes vers les pays du Golfe</li> <li>• Demander au CEPEX de régler les impayés des subventions sur le transport</li> <li>• Opérationnaliser de nouveau la convention entre le CEPEX et Tunisair permettant aux exportateurs de bénéficier de 50% de subvention sur le prix du transport aérien</li> <li>• Accroître le nombre de voyages maritimes vers l'Italie à 3 au lieu de 2</li> <li>• Augmentation de la subvention sur le transport</li> </ul> |

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      | maritime à 50% du coût                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Les fruits</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation des exportations sur la Libye (intervention politique)</li> <li>• Demander à Tunisair de faire baisser les prix de transport vers les pays du Golfe et au CEPEX d'accorder une subvention de 50% sur ce prix</li> <li>• Demander à l'Union Européenne d'accorder des prix préférentiels et avantageux à la Tunisie</li> <li>• Exploiter les opportunités d'exportation offertes en Russie</li> <li>• Renforcer, en collaboration avec le ministère du commerce, les actions de prospection ciblant d'autres marchés potentiels</li> </ul> |
| <b>Huile d'olive</b> | Pas de grandes perturbations. La situation est gérable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Quant aux produits agroalimentaires, les résultats de l'enquête réalisée auprès de quelques entreprises montrent que les exportations ont une tendance nette orientée à la baisse. Cette tendance a été expliquée par la baisse du rythme d'exportations (67,6% des répondants) et des prix à l'exportation (24,3% des répondants) et par la lenteur de délais à l'export (56,8% des répondants). Toutefois, une minorité des répondants (~5%) confirme que l'export ne sera pas impacté, voir est susceptible de s'améliorer.

## 2.7 Les populations rurales pauvres et vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire sous les effets du Covid-19 et des mesures de confinement

La crise du COVID-19 nous touche globalement, elle va accentuer les inégalités avec des conséquences plus graves pour des populations déjà pauvres et vulnérables dont certains sont membres des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et pour les exploitations, les unités de pêche et les entreprises de petite taille et familiales en général et pour celles qui sont en situation difficile en particulier. En effet les petits producteurs agricoles, les pêcheurs et industriels, les petits artisans, les jeunes et nouveaux promoteurs, les salariés et les ouvriers journaliers de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires et les ouvriers des chantiers sociaux en situation de chômage obligatoire sont les plus exposés aux risques sanitaires et à l'impact économique et social de la crise. Ils n'ont pas les

ressources pour faire face au danger sanitaire, à la perte d'emplois et de revenus, à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et à l'instabilité de la disponibilité alimentaire. Ils sont incapables de se procurer la nourriture de base nécessaire à la préservation de leur santé. La malnutrition affecte le statut du système immunitaire, réduit la capacité de prévenir et combattre les maladies, ce qui favorise la progression de la pandémie surtout que le dispositif de protection sanitaire et les mécanismes et outils de soutien économique et social réservés à ces populations sont insuffisants pour faire face à la crise.

Les petits producteurs, pêcheurs, éleveurs et industriels souffrent des effets du confinement notamment pour ce qui concerne la mobilité des personnes, l'accès aux intrants et facteurs de production, aux marchés des produits agricoles et agroalimentaires et aux moyens financiers et sont, dans la plupart des cas, exploités par les spéculateurs et intermédiaires. Ils sont contraints de produire et de commercialiser leurs productions dont la majeure partie est périssable et enregistrent par conséquent des manques à gagner et des pertes affectant sensiblement leurs revenus. La reproduction de leurs systèmes productifs et la satisfaction des besoins de consommation de la famille sont sérieusement menacées

Certains membres des entités de l'ESS assurent habituellement des activités au sein de ces entités leur permettant d'avoir des compléments de revenus. Or les mesures de confinement les ont privé des occasions de commercialiser leurs produits, alors que la période de Ramadan est très propice, surtout pour tous les produits transformés par les femmes rurales. Par ailleurs, d'autres membres de ces entités et des habitants des localités avaient des activités non régulières (les chantiers sociaux, les maçons, les usines de sous-traitance, etc.) ont été obligés d'arrêter leurs activités. Ces entités de l'ESS ont besoin de réponses et d'appui en urgence car ils n'ont plus aucun revenu, et ne sont pas éligibles aux aides de l'état, ils dépendent avec leurs familles des actions de bienfaisance de solidarité.

Les femmes actives dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire souffrent de la multiplicité des rôles qu'elles doivent jouer dans un contexte marqué par un danger sanitaire croissant et avec des moyens rudimentaires pour protéger leurs foyers, préserver la santé de leurs familles et assurer la continuité des activités agricoles et agroalimentaires sous des conditions de confinement qui ne sont pas adaptées aux conditions de vie dans les communes rurales et les quartiers populaires (densité de population élevée, conditions d'hygiène trop modestes et des fois absentes, moyens financiers trop faibles et fragiles).

Les personnes âgées et les enfants sans soutien parental et les personnes handicapées notamment ceux qui habitent les communes rurales sont très

vulnérables et ne peuvent satisfaire leurs besoins de sécurité sanitaire et alimentaire et nécessitent une attention particulière.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a mis en œuvre un programme d'approvisionnement supplémentaire de denrées alimentaires et d'aides sociales en espèces<sup>2</sup> durant la première période de confinement et a été renouvelé pour la deuxième période qui s'achève le 4 mai 2020. Ce programme ne semble pas suffisant pour les populations vulnérables qui ont déclaré que les dégâts sont plus importants. Par ailleurs, les listes des bénéficiaires et les modalités d'attribution et de distribution des aides ont été largement contestées.

Les marins-pêcheurs dont l'activité a été suspendue, et dont les noms sont enregistrés dans les registres tenus par les services des arrondissements et de division de pêche, bénéficient de mesures annoncées par le gouvernement en vue de limiter les répercussions économiques et sociales du Covid-19. Les demandes de compensation sont déposées, par les armateurs, à travers les plateformes en ligne lancées dans le cadre des mesures sociales et économiques en faveur des secteurs touchés par la crise. Il a été également décidé d'accorder aux marins-pêcheurs la possibilité de reporter le remboursement des mensualités dues en principal et en intérêt durant la période allant du 1er mars jusqu'à fin septembre 2020, avec la modulation du tableau d'amortissement selon la capacité de chaque bénéficiaire à l'instar des entreprises concernées par les mesures exceptionnelles de la Banque centrale.

**Parallèlement, le secteur des IAA a adhéré fortement à l'effort national de solidarité.** En effet, l'enquête menée par le technopôle de Bizerte a montré une forte adhésion des entreprises à l'appui du secteur de la santé et aux familles nécessiteuses. En effet 2/3 des entreprises ont procédé à des dons et appuis en nature et financiers aux employés et à leurs familles, 70% des entreprises ont versé des dons au fonds 1818, 40% ont effectué des dons en nature ou financiers directement aux services hospitaliers et enfin plus de la moitié ont donné des aides financières ou en nature aux familles nécessiteuses.

---

<sup>2</sup>200 TND/mois pour 623 000 ménages (familles à faible revenu), notamment ceux qui travaillent dans le secteur informel, qui ne sont couverts par aucun programme d'assistance sociale et qui sont vulnérables aux chocs.

- 200 TND/mois pour une période de 3 à 6 mois, pour les chômeurs ou les employés licenciés (de 250.000 à 1 million).
- 200 TND pour les ménages prenant soin d'une personne âgée ou accueillant des enfants sans soutien parental ou prenant soin d'une personne handicapée.

## 2.8 Ralentissement des opérations d'Investissement, de financement et d'octroi des subventions nécessaires pour le bon fonctionnement de la campagne actuelle

Les investissements agricoles privés déclarés et approuvés pour l'octroi d'avantages financiers agréés par l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles, à la fin décembre 2019 ont atteint respectivement 680,065 MDT de dinars et 1395,400 MDT. Toutefois, leur rythme d'évolution par rapport à la même période de 2018 révèle une baisse moyenne de 6% (baisse de 21,5% du nombre de projets approuvés et de 7,8% du nombre de projets déclarés). **L'évolution des investissements par secteur indique une hausse importante des investissements alloués à l'élevage (23 MDT) et à l'aquaculture contre une baisse de 13,2% des investissements destinés à l'acquisition d'équipements.** D'autre part, le volume des investissements réalisés par les SMVDA a connu une hausse importante de 240 % (78,135 MD contre 22,972 MD en 2018) occupant une part de 11,48% du total contre une baisse de 9,5% du volume des investissements réalisés par les jeunes promoteurs (75,127MD contre 82,978 MD en 2018) et qui occupent une part de 11,04%.

**En termes de répartition des investissements approuvés par activité, l'agriculture occupe la première place avec une part de 70% (477,041 MD) suivi par les services (10%), la pêche et l'aquaculture représentant chacune 7% des investissements chacune.**

La situation précitée s'est détériorée avec la crise du COVID-19 qui a eu des répercussions considérables sur les investissements agricoles privés obligeant les autorités et notamment l'APIA à prendre des mesures adaptées à court et à moyen terme afin de réduire ses conséquences sur l'investissement privé et public. En effet, les investissements privés ont connu un recul important, lié principalement à la réticence des investisseurs à effectuer des opérations d'investissement et d'extension en raison des procédures administratives contraignantes du code actuel des investissements agricoles. Plusieurs obstacles ont entraîné un ralentissement significatif des investissements agricoles, il s'agit notamment de :

- Procédures difficiles d'octroi des avantages financiers et fiscaux ;
- Suspension du suivi sur le terrain de l'avancement des projets permettant de bénéficier du déblocage des financements et avantages restants ;
- Blocage de la loi pour la mise en place de la caisse nationale d'investissement prévue par le nouveau code d'investissement de 2017 et du régime de SICAR en agriculture au niveau de l'Assemblée Nationale Constitutive, ANC.

La viabilité des projets lancés en 2019 est menacée par les difficultés d'obtention des autorisations et des déclarations nécessaires pour les subventions, par la réduction de la main d'œuvre disponible en raison du confinement et par l'irrégularité des activités de commercialisation entraînant une chute des revenus des nouveaux promoteurs, engendrant le non-respect de leurs engagements envers les institutions de financement.

En ce qui concerne les dossiers de projets d'investissement en cours d'études, d'autres difficultés ont été enregistrées jusqu'à fin avril 2020 et ont également eu des conséquences négatives pour les nouveaux promoteurs, tels que :

- Arrêt d'octroi de nouvelles liasses et expiration de leur période de validité pour certains promoteurs ;
- Annulation des commissions d'octroi des subventions ;
- Arrêt des versements de subventions à cause de l'annulation des visites de suivi sur terrain ;
- Irrégularité de l'approvisionnement du marché par les intrants et produits agricoles ;
- Report de toutes les activités d'encadrement et de formation des jeunes promoteurs programmées par les pépinières agricoles ;
- Report des démarches pour l'attribution des terres domaniales ;
- Incapacité des exploitants et chefs d'entreprises à payer la contribution à la sécurité sociale.

**En cas de prolongement de la crise, d'autres conséquences viendront s'ajouter comme la perte de confiance des investisseurs en raison du manque de visibilité quant à la conjoncture économique et la réticence de la part des jeunes promoteurs pour la création de projets agricoles innovants dans les régions compte tenu de la baisse d'encadrement et d'encouragement. D'autre part, les investisseurs risqueraient de licencier les ouvriers en raison de la diminution de leur activité.** Cette situation risque d'avoir un impact également au niveau de la coopération internationale et l'attraction des IDE en raison du ralentissement de la mise en œuvre de l'application des nouveaux programmes d'échanges et la faible participation attendue des exposants des pays étrangers dans les foires et salons d'investissement de l'APIA.

A court terme, l'APIA a mis en place des mesures urgentes pour atténuer l'impact de la crise sur les investissements agricoles en encourageant en priorité :

- L'investissement privé dans le secteur agricole pêche et services et première transformation intégrée dans l'exploitation ;

- La digitalisation agricole par la création d'une plateforme numérique à travers les réseaux sociaux pour communiquer avec les promoteurs et les inciter à poursuivre leurs investissements et la production dans la période de crise ;
- L'évaluation des dossiers d'investissement en cours à travers des réunions à distance des comités de concession ;
- Révision du décret numéro 389 du 09 mars 2017 dans le cadre de la nouvelle loi d'investissement agricole par des mesures concernant la suspension des liasses et déclarations octroyés par l'APIA aux nouveaux investisseurs afin de pouvoir bénéficier immédiatement des avantages fiscaux et financiers, des exonérations d'impôt et la facilitation des démarches de douanes ;
- Suspension provisoire des visites d'inspection sur terrain et leur remplacement par les factures payées justifiant la réalisation effective des opérations d'investissement ;
- Facilitation des procédures administratives ;
- Mobilisation des ressources financières supplémentaires d'au moins 50 millions de dollars par rapport à celles prévues dans le budget 2020 pour répondre aux demandes de décaissement ;
- Rééchelonnement des prêts saisonniers, des prêts d'investissement et des prêts immobiliers sans pénalités pour les retards de paiement ;
- Licence temporaire des ventes directes pour augmenter les revenus des agriculteurs et des marins en vue de pouvoir respecter leurs engagements envers les institutions de financement ;
- Prorogation du délai de paiement de la CNSS.

**Plusieurs mesures sont à l'étude afin de rétablir le rythme d'activité de l'investissement agricole après le Covid-19 :**

- Organiser des journées d'information dans toutes les régions afin d'identifier les possibilités d'investissement locales et communiquer les avantages accordés aux concernés ;
- Activer le cadre juridique du partenariat public-privé pour stimuler le rythme des investissements national et international en agriculture ;
- Adopter une démarche simplifiée pour intégrer le service de liasse d'investissement, l'attribution de subventions et le décaissement de subventions en les regroupant dans un service unique à l'instar du guichet unique de l'API et ce pour les investissements ne dépassant pas 200 MD ;
- Rechercher des lignes de financement supplémentaires pour les prêts concessionnels destinés à ceux qui éprouvent des difficultés financières ;

- Activer le Fonds d'investissement national en agriculture qui est déjà stipulé dans la loi d'investissement 2017 pour allouer des fonds avec des mécanismes d'obtention simplifiée aux investisseurs notamment dans le cadre des mutuelles et coopératives ;
- Incitation des banques par des avantages fiscaux à octroyer des financements aux secteurs agricoles prioritaires ;
- Stimuler l'initiative des jeunes diplômés pour des projets innovants à travers des programmes spécifiques de coaching et d'accompagnement et la création d'un fonds d'investissement dédiés aux Start up des jeunes promoteurs ;
- Établir un cadre juridique pour la régulation des opérations de vente directe qui contribue à réduire les intermédiaires.

En ce qui concerne l'impact du COVID-19 sur l'investissement destiné aux entreprises agroalimentaires, le gouvernement tunisien a également pris un certain nombre de mesures financières et fiscales afin de permettre aux entreprises du secteur de surmonter leurs difficultés financières passagères et de les protéger d'une véritable faillite. Certes, ces mesures sont générales et applicables pour tous types d'entreprises, mais beaucoup d'IAA en ont bénéficié. Une seule mesure spécifique pour les entreprises opérant dans le domaine agroalimentaire a été décidée : permettre aux entreprises totalement exportatrices actives dans l'agroalimentaire d'écouler 100% de leur production totale sur le marché local au lieu de 30% en 2020. **Ces mesures ont pour objectif de soutenir les entreprises impactées par le confinement et d'assurer la préservation des emplois :**

- Report des délais de remise des déclarations d'impôt sur les sociétés à fin mai 2020 à l'exception des sociétés soumises à 35 % de l'impôt. Suspension de toutes les activités de contrôle et de mesures de redressement fiscal et des délais d'objection jusqu'à fin mai. Récupération, par les entreprises du crédit TVA, dans les plus brefs délais, à travers l'accélération de la tenue de la commission d'examen des demandes de récupération, à une fois par semaine au lieu de 2 fois par mois, de manière à ne pas dépasser un délai maximum d'un mois pour le remboursement ;
- Activation de la commission nationale et des commissions régionales de conciliation et création d'une cellule de crise au niveau de la présidence du gouvernement chargée des entreprises les plus touchées des suites du coronavirus. Cette cellule, qui sera composée de représentants des ministères des finances, des affaires sociales, de la BCT et de l'UTICA, de l'APBEF et de l'UTAP, œuvrera à préserver les emplois et à garantir les droits des travailleurs. Cette cellule sera ouverte à d'autres organisations et ministères en cas de besoin ;

- Rééchelonnement des dettes fiscales de ces entreprises sur une période de 7 ans. Faire bénéficier ces entreprises d'un report de 3 mois pour les pénalités de retard de paiement d'impôts, à partir du 1er avril et jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Faciliter à ces entreprises, le remboursement de crédit TVA provenant de l'exploitation nonobstant sa continuité pendant 6 mois, mais à condition de procéder au paiement dans un délai d'un mois. Permettre à ses entreprises d'obtenir exceptionnellement, des certificats de suspension des taxes et autres certificats fiscaux dans l'immédiat, sans présenter les documents nécessaires à condition de s'engager à les présenter ultérieurement. À cet égard, le concept "entreprise touchée des suites du coronavirus" sera déterminé dans un décret gouvernemental après concertation avec la cellule de crise de la présidence du gouvernement. Cette cellule est chargée de veiller à l'application des mesures et du contrôle de respect par les entreprises des droits des travailleurs et de la préservation des emplois ;
- Ouverture d'une ligne de financement supplémentaire de 300 MD pour soutenir la ligne de développement des petites et moyennes entreprises. Activation des mesures de prise en charge par l'État de l'écart entre le taux d'intérêt des crédits d'investissement et le TMM, de l'ordre de 3 points. Création de fonds d'investissement d'un montant de 500 MD (dont une première souscription de 100 millions de dinars) à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ; et ce pour financer les entreprises stratégiques. Création d'un Fond de relais de 100 millions de dinars, à l'initiative de la CDC pour acquérir les participations des fonds d'investissement dans les sociétés actives dans des domaines stratégiques et qui sont en difficultés ;
- Permettre aux sociétés offshores de porter de 30% à 50% le taux de la commercialisation de leurs produits sur le marché local en 2020.

## 2.9 Manque de veille, de suivi, d'échange d'informations, de coordination et d'encadrement

Nous remarquons tout d'abord le manque manifeste d'informations fiables et actualisées à tous les niveaux du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui sont nécessaires à l'élaboration des bilans annuels et mensuels par produits (stock, production, importation, consommation et exportation) et des cahiers de suivi systématique et rapproché. Malgré les efforts fournis par l'ONAGRI au niveau du ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau afin de collecter ces informations auprès des directions techniques centrales et régionales et les échanger et analyser, **le rythme d'actualisation est assez lent et la plupart des fiches élaborées par produits ne sont pas actualisées. Les informations mensuelles ne sont pas disponibles. Dans ce contexte, toute initiative de mise en place d'un**

Le système de veille se trouve bloqué. Le même problème a été constaté au niveau du ministère de l'industrie.

Par ailleurs, nous avons constaté un manque de coordination et de concertation intra et interministériel et entre le gouvernement, le parlement et la Présidence de la République du fait de la multiplicité des conseils, des comités et des groupes de travail qui ont été créés et qui exercent sans être éclairés par une démarche de travail préalablement définie (concept note, fil conducteur).

Relativement à l'encadrement des agriculteurs, pêcheurs, industriels et personnes pauvres et vulnérables les efforts sont très timides, alors qu'il était nécessaire et urgent de renseigner ces opérateurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de préservation de la santé et sur les modes d'organisation du travail dans les exploitations, les unités de pêche et les entreprises à travers des supports écrits et audiovisuels.

### 3. Mesures stratégiques assurant le bon fonctionnement de la filière agricole et agroalimentaire durant et après le confinement ciblé

La crise actuelle du Covid-19, sans précédents et chargée d'incertitude sur son évolution future et sur sa fin, a placé le gouvernement dans un contexte incertain, difficile et complexe. Il devait agir en urgence et mettre en œuvre des mesures de confinement (le couvre-feu et fermeture des secteurs public et privé, exception faite des secteurs de la santé, les pharmacies et des secteurs vitaux et sociaux) pour contenir la pandémie et préserver la santé humaine. Mais il devait parallèlement garantir la sécurité alimentaire et assurer la bonne nutrition des ménages en respectant les conditions et les exigences du confinement et minimiser les dégâts causés par le Covid-19 (augmentation du chômage, de la pauvreté, en particulier dans les groupes à faible revenu et les plus vulnérables, pertes et manques à gagner, etc.) en appliquant un confinement orienté et ciblé. Nous devons reconnaître que cette mission n'est pas aisée. Elle est très délicate et requiert une attention particulière et une expertise confirmée capable d'élaborer des analyses approfondies et fines de l'évolution de la situation, de bien choisir la démarche, les outils et les mécanismes de gestion de la crise, de prendre les bonnes décisions (précision, coordination, action rapide, efficacité et efficience) et d'assurer le suivi et l'évaluation de la pandémie et de ses impacts.

Après un confinement de 43 jours (22 Mars-03 Mai 2020), le gouvernement a décidé d'appliquer le confinement ciblé à partir du 4 Mai 2020. La stratégie adoptée a été annoncée par le gouvernement le 30 Avril 2020. Ce confinement ciblé évoluera progressivement sur une période de 42 jours allant du 4 Mai au 14 Juin 2020 et se

réalisera en trois phases. En se référant au document de cette stratégie, nous avons constaté trois insuffisances qui méritent d'être évoquées.

- Les résultats préliminaires de l'analyse de la progression de la pandémie depuis son avènement et de l'impact des mesures de confinement mises en œuvre jusqu'à présent n'ont pas été présentés, alors qu'ils constituent un élément de base pour l'élaboration de la stratégie ;
- **Les scénarios exploratoires des évolutions futures de la crise du Covid-19 et des mesures à entreprendre dans le cas d'une amplification de la pandémie suite au confinement ciblé ou de l'avènement d'une deuxième vague du coronavirus n'ont pas été présentés, alors qu'ils permettent une meilleure vision dans un contexte incertain et une anticipation sur les décisions et le choix des mesures en fonction des situations survenues ;**
- Les mécanismes de suivi et d'évaluation qui seront mis en place pour apporter certains correctifs en cas de besoin et compte tenu de l'évolution de la pandémie n'ont pas été exposés ;
- L'approche utilisée par le comité ministériel chargé du dossier, n'est pas assez factuelle car nous n'avons aucun éclairage sur la base de données ayant servi à l'élaboration de la stratégie ;
- **Les mesures et le phasage du confinement ciblé sont standards et ne sont pas différenciés et adaptés aux spécificités des secteurs d'activité et des régions compte tenu de l'ampleur et de l'évolution de la pandémie et des effets des mesures du confinement qui ont été appliquées. La différenciation des mesures n'est pas un choix mais plutôt une obligation qui dicte l'élaboration d'une stratégie de confinement ciblé pour chaque région, puis une stratégie pour chaque secteur d'activité à l'intérieur d'une même région.** Cette approche est probablement lourde et nécessite des moyens humains significatifs, en plus de la coordination, mais elle est efficace et efficiente. **Le confinement ciblé et raisonné suivant les régions et les secteurs assurerait la réalisation des objectifs de préservation de la santé humaine et de la sécurité alimentaire à travers une meilleure concentration des efforts et des moyens financiers sur les régions et les secteurs prioritaires. Il permettrait également d'éviter des pertes et des manques à gagner considérables pour les opérateurs économiques et l'Etat et de rationaliser efficacement l'affectation des ressources financières disponibles entre les priorités en matière de soins de santé et de sécurité alimentaire ;**
- Rien n'a été dit sur les préparatifs à engager pour élaborer la stratégie de relance effective de la Tunisie après le confinement ciblé et le Covid-19 alors qu'il était nécessaire d'anticiper l'action à ce propos en confiant ce dossier à un groupe d'experts.

Ces insuffisances mettent en relief l'importance et la pertinence de l'initiative initiée par l'ITES afin de réaliser une étude prospective sur « La Tunisie face au Covid-19 à l'horizon 2025 : fondements d'une stratégie conciliant l'urgence du court terme et les impératifs du moyen terme ».

**Avant de présenter les mesures stratégiques préconisées par les experts de l'Unité de Recherche Stratégique « Agriculture et industries agroalimentaires » en vue d'assurer le bon fonctionnement de la filière agricole et agroalimentaire durant le confinement ciblé et satisfaire les besoins de consommation des ménages tunisiens, soutenir les couches sociales pauvres et vulnérables et aider les salariés, les agriculteurs, les pêcheurs et les entrepreneurs industriels à faire face à la crise, nous proposons certains préalables que nous jugeons nécessaires et qui devraient être décidés à court terme afin de faciliter et de réussir l'application de ces mesures stratégiques :**

- ✓ **Le premier préalable** concerne la nécessité d'utiliser **la méthode des scénarios** pour décider du confinement ciblé et assurer son application et sa gestion et les mesures à entreprendre rapidement pour atténuer les effets de la pandémie sur l'ensemble du système alimentaire et protéger les plus vulnérables. **Nous rappelons que dans tous les scénarios, nous risquons une crise alimentaire imminente.** Ainsi les mesures préconisées par les experts sont conçues pour **un scénario d'amplification de la problématique de la sécurité alimentaire, de la pauvreté et de la dégradation de la situation des couches sociales vulnérables et de tensions populaires pouvant se déclencher à tout moment et dans toutes les régions, scénario qu'il convient d'éviter ;**
- ✓ **Le deuxième préalable** est relatif à **l'utilisation de la prospective et des méthodes et outils d'élaboration des stratégies et de planification et à la création de groupes de compétences pluridisciplinaires de gestion de crises.** Le nouveau contexte économique, social et politique, généré par le Covid-19, nous laisse espérer l'avènement de nouvelles réformes stratégiques conçues selon une approche renouvelée basée sur le dialogue, la concertation et le consensus et adaptées aux besoins des agriculteurs, des pêcheurs et des industriels, à la diversité de leurs structures de production, aux spécificités régionales et aux exigences d'une résolution radicale des problématiques récurrentes du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui se sont davantage amplifiées sous l'effet de la pandémie et des mesures de confinement.

**Le processus de conception, d'exécution, de suivi et évaluation et d'adaptation des stratégies et des politiques agricoles et agroalimentaires en Tunisie doit être renouvelé. L'approche de planification, actuellement utilisée, doit être révisée à travers l'adoption des démarches et des outils de la prospective, de la planification stratégique participative, inclusive et ascendante. La démarche**

productiviste, consultative et assez dirigiste adoptée auparavant, doit être remplacée par une démarche ascendante couvrant et mettant en cohérence les trois échelles locale, régionale et centrale et axée sur une approche de filières respectant le principe d'orientation marché/client et basée sur un partenariat public-privé permettant une implication effective de tous les opérateurs et respectant les principes de la «bonne gouvernance» conçue dans le cadre d'une vision de «gouvernance globale» du secteur.

La nouvelle approche de développement doit être volontariste et pragmatique et doit accorder à l'agriculture, à la pêche et aux industries agroalimentaires la priorité et l'importance qu'ils méritent dans le cadre d'une nouvelle vision stratégique de l'économie nationale. Elle doit également réserver les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation des programmes, projets et actions retenus et rigoureusement planifiés dans le temps et dans l'espace. Parallèlement, le système de suivi-évaluation des politiques, des réformes, des programmes et projets, des décisions et de simulation, à priori et à posteriori, de leurs impacts doit être permanent et efficient.

Ainsi, les nouvelles réformes structurelles, organisationnelles et fonctionnelles et les nouveaux mécanismes et outils d'intervention qui seront mis en œuvre permettront, selon une approche marketing « orientation client » ou encore « orientation marché », l'adaptation continue de l'offre tunisienne des produits agricoles aux besoins et aux exigences des marchés national et international et assureront la rémunération convenable des agriculteurs et des pêcheurs et la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs.

Ce deuxième préalable, ne peut se réaliser qu'après la création d'un groupe de compétences pluridisciplinaires au niveau du ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau et au niveau du ministère de l'industrie et le chargé de la gestion des crises en général et de la crise Covid-19 en particulier qui constitue un bon exercice d'apprentissage et de perfectionnement.

- ✓ **Le troisième préalable** concerne **l'organisation du système productif agricole et agroalimentaire en filières de production** comme stipulé dans la loi d'orientation de l'agriculture depuis 2004, rien n'ayant été réalisé à ce stade. Cette loi ordonne la **création d'un comité technique** présidé par le ministre de l'agriculture et regroupant des représentants des ministères de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et **un fonds spécifique à chaque filière**. Ce mode d'organisation permet une plus grande autonomie des filières et une intégration des activités, ce qui se traduit par la maîtrise et la réduction des coûts de production, l'amélioration de la qualité, la régularisation des prix des produits, la création de plus de richesse et sa répartition judicieuse entre les différents opérateurs.

Dans ce cadre, les mesures stratégiques préconisées pour assurer le bon fonctionnement du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire durant le confinement ciblé seront présentées pour les enjeux futurs attendus durant les mois qui viennent auxquels il convient de faire face afin de renforcer les capacités des agriculteurs, pêcheurs, industriels et employés à produire et à distribuer les produits et des consommateurs à éviter le gaspillage et les achats excessifs et des personnes pauvres et vulnérables à se nourrir. **Le but est d'assurer la sécurité et même la souveraineté alimentaire à travers des mesures portant à la fois sur l'offre et sur la demande de ces produits et de garantir la paix sociale, permettant de minimiser les dégâts sanitaires, économiques et sociaux d'une crise alimentaire pouvant être induite par une éventuelle deuxième vague du Coronavirus susceptible d'intervenir au cours de l'automne-hiver 2020.**

### 3.1 Enjeu d'accroissement et de stabilisation de l'offre et de constitution de stocks de réserves des produits agricoles et agroalimentaires de base

En Tunisie, la stabilisation et l'accroissement de la production ne peuvent se réaliser qu'à travers l'amélioration de la productivité et de la révision des choix culturaux et de l'affectation des ressources en terres et en eau qui sont de plus en plus rares et de qualité moyenne. Les possibilités d'extension des superficies sont très limitées. Dans le cadre de cette logique, l'approche classique d'élaboration des prévisions de productions agricoles basée sur un rendement moyen des cinq dernières campagnes doit être **remplacée par une approche qui fixe un rendement objectif et prendre toutes les dispositions nécessaires à sa réalisation. Ce changement est concevable si les décideurs mettent en œuvre un projet national d'accroissement de la productivité et de rationalisation de l'exploitation des potentialités existantes clairement défini et planifié dans le temps et dans l'espace et réservent les moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation.**

#### 3.1.1 Entreprendre un projet national d'accroissement de la productivité

Ce projet national doit être axé sur l'innovation des systèmes productifs agricoles en sec et en irrigué par la révision :

- Des systèmes de cultures et de l'affectation des facteurs de production aux cultures prioritaires et stratégiques notamment en termes de sécurité alimentaire ;
- L'adoption de nouveaux modes de production axés sur les nouvelles technologies ;

- L'introduction des cultures à haute valeur ajoutée ;
- L'introduction de nouvelles variétés locales plus productives, adaptées aux conditions édaphiques et climatiques, résistantes aux maladies et produisant la qualité ;
- La rationalisation de l'exploitation des périmètres irrigués et l'intensification des efforts d'encadrement des agriculteurs en mettant à leur disposition les paquets techniques relatifs aux différents modes de conduite dans chaque région (guide de bonnes pratiques de production).

**Ce projet peut être initié à partir de la campagne prochaine. Une fois réalisé, il permettra un accroissement notable de la productivité et de la production, une réduction des coûts de production et une amélioration des revenus des agriculteurs et des éleveurs et de leur capacité d'investissement et de durabilité de leur activité.** Il se traduira par l'amélioration du taux de couverture des besoins de consommation des ménages tunisiens par la production nationale. La priorité sera donnée aux produits déficitaires pour lesquels le taux de couverture des besoins de consommation est faible comme les céréales (blé tendre et blé dur) qui occupent une place importante dans le modèle de consommation alimentaire. **Pour les autres produits excédentaires, convient de penser à la constitution de stocks de réserve stratégique et à l'exportation afin d'éviter la baisse des prix et par conséquent des revenus des agriculteurs et des éleveurs.**

Quant aux céréales, qui représentent le tiers des terres cultivées, l'idée, à travers ce projet, est de concentrer les efforts sur les terres à vocation en sec et en irrigué et de ne plus emblaver les terres marginales, d'étendre davantage des emblavures en irrigué car leur proportion actuelle est faible, de réviser les assolements et les rotations en introduisant les légumineuses et en utilisant plus de semences sélectionnées et d'étendre les superficies réservées au blé tendre (conception d'un projet spécifique). Une proposition détaillée de ce projet national peut être élaborée en cas de besoin.

En réalité l'indisponibilité d'informations sur les stocks disponibles, la production, la collecte, la consommation, l'importation et l'exportation nous a pas permis d'élaborer les bilans actuels et prévisionnels par produit pour identifier les situations d'abondance et de pénurie au cours des prochains mois et pour la campagne prochaine et anticiper les actions à mettre en œuvre dans l'immédiat pour assurer la couverture des besoins de consommation du ménage tunisien pour les produits de base et maintenir notre part sur les marchés extérieurs pour les produits d'exportation.

Néanmoins pour les céréales, les informations disponibles révèlent que les stocks disponibles en date du 29 Février s'élèvent à 3.940 millions Qts pour le blé dur et

couvrent les besoins de consommation jusqu'au 26 Juin 2020, à 3.810 millions Qts pour le blé tendre et couvrent les besoins de consommation jusqu'au 22 Juin et à 3.510 millions QT pour l'orge et couvrent les besoins de consommation jusqu'au 28 Juillet.

Rappelons que d'après l'Office des céréales les besoins de consommation mensuelles sont de 1 million QT pour le blé dur, 1 million de Qts pour le blé tendre et de 750 mille Qts pour l'orge. Donc le stock actuel, estimé après déduction des quantités consommées au cours des mois de mars et avril des quantités disponibles le 29 février, est de 1.940 millions Qts pour le blé dur, 1.810 millions Qts pour le blé tendre et 2.010 millions Qts pour l'orge.

La production de cette campagne est estimée à 10.680 millions Qts de blé dur, 2.370 millions Qts de blé tendre et 5.660 millions Qts d'orge. Le ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques est appelé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour réussir la collecte et le stockage de la production. A cette fin, il convient de dynamiser les comités de suivi de la campagne en vue de s'assurer de la disponibilité et de l'état des équipements, de l'état des centres de collecte et de la capacité de stockage disponible et la recherche d'une capacité additionnelle en louant des locaux chez les privés, pour sensibiliser les céréaliculteurs à livrer le maximum de leur production afin de collecter une grande proportion des céréales (Nous devons atteindre un pourcentage moyen de 70 à 75% soit 15 à 20% de plus par rapport aux années précédentes). Cet objectif est concevable si nous augmentons la prime de livraison rapide exceptionnellement pour cette campagne (rappelons qu'elle a été déjà augmentée la campagne dernière) et veillons au paiement rapide des céréaliculteurs.

**Par ailleurs, une fois que l'Office des Céréales aura trouvé des capacités additionnelles de stockage, il devra augmenter les importations des céréales (achats immédiats et à terme) et constituer un stock de réserve de 6 mois minimum au lieu de deux mois, afin de couvrir les besoins de consommation durant une période plus longue que prévue. Le gouvernement est appelé à réserver les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces importations.**

Ce même raisonnement s'applique au cas des huiles végétales subventionnées dont l'importation et la distribution rencontrent beaucoup de problèmes du fait du manque de moyens financiers.

Pour les autres produits comme les légumes, fruits, lait et dérivés, viandes rouges, viandes blanches etc., les productions de cette campagne sont suffisantes. Le problème se pose plutôt en termes de gestion de marché, des circuits de distribution et de commercialisation, de coût de production et de prix, dossier qui mérite une investigation profonde par produit.

Dans tous les cas de figure et pour tous les produits, le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime et des ressources hydrauliques doit veiller, en collaboration avec les ministères de l'industrie, de l'intérieur et du commerce à la continuité des activités agricoles, de pêche et industrielles, la disponibilité en intrants et en facteurs de production, au bon fonctionnement des circuits de distribution et de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires afin d'éviter les pénuries alimentaires et satisfaire continuellement les besoins de consommation, maintenir les exportations des produits stratégiques excédentaires et accélérer les importations des produits de base déficitaires (céréales et huiles végétales essentiellement), débloquer les investissements en instance, valoriser les produits excédentaires périssables et soutenir les personnes pauvres et en chômage et sans revenus.

### 3.1.2 Mesures spécifiques d'autorisation et d'encadrement du travail dans les exploitations agricoles, les GDA pour l'eau d'irrigation, les unités de pêche et les usines durant le confinement ciblé

Les agriculteurs et les éleveurs ont été autorisés à travailler. Ils continuent à produire, mais ont besoin de lignes directrices pour respecter les conditions et les exigences du confinement ciblé et éviter le risque de contamination par le virus. La prédominance des exploitations de petites tailles et familiales permet la distanciation demandée et l'utilisation d'un système de protection simple.

Pour les cultures conduites en sec et en irrigués et qui sont mécanisées, la continuité de l'activité ne pose pas de problème, mais pour les cultures intensives utilisant beaucoup de main d'œuvre, notamment les femmes, la continuité de l'activité peut être problématique, si les efforts de sensibilisation et d'encadrement ne sont pas assurés. L'idée de fiches métiers conçues et adoptées en France est assez pertinente car elle renferme toutes les informations nécessaires pour les ouvriers agricoles, les agriculteurs et les éleveurs afin de travailler dans les conditions du confinement ciblé. **L'élaboration de fiches conseils afin d'aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le Covid-19 sur les lieux de travail est préconisée afin de pallier aux risques de contamination et de diffusion de la pandémie.** L'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles, en collaboration avec le ministère de l'emploi et les organisations professionnelles peuvent prendre en charge l'élaboration et la distribution de ces fiches et l'organisation des visites sur les exploitations pour expliquer leur contenu à certains agriculteurs leaders capables de sensibiliser et d'informer leurs voisins.

Il importe toutefois de rappeler que le transport des femmes ouvrières pose problème depuis longtemps et toutes les initiatives mises en œuvre n'ont pas permis sa résolution radicale. L'idée est d'organiser une série de réunions de dialogue avec les transporteurs actuels en présence des institutions en charge de ce

dossier pour identifier des solutions rapides et réalisables avec des consignes clairement définies sur les conditions de transport préconisées pour assurer la sécurité des femmes.

Pour le secteur de la pêche, le problème est délicat. Les mesures spécifiques recommandées, pour limiter le risque de transmission du Covid-19 ne sont pas toujours respectées à bord des bateaux et lors de la vente aux enchères des produits de la mer. Le confinement ciblé et/ou une éventuelle deuxième vague de la pandémie, susceptible d'intervenir au cours de l'automne ou de l'hiver 2020, auront inévitablement pour conséquence une augmentation des nouveaux cas d'infection et un risque de forte recrudescence et de retour à des mesures de confinement strictes. Pour réussir la levée du confinement, un certain état de préparation devrait être développé, un suivi constant, une volonté d'adapter de nouvelles mesures d'accompagnement pour tous les intervenants, aux principaux ports de pêche hauturiers (Bizerte, Kélibia, Teboulba, Mahdia, Sfax et Zarzis). Notons par exemple, qu'à partir du 15 mai jusqu'au 30 juin 2020, c'est la campagne de la crevette royale, les chalutiers des trois zones de pêche (Nord, Est et Sud) sont autorisés à pêcher dans le golfe de Gabès et débarquer les captures, dans le port de pêche de Sfax, ce qui entraîne une concentration de la flottille dans le port, essentiellement dans les jours non favorables à la pêche. A cet effet, il est nécessaire de :

- Collecter les données et élaborer un système solide de transmission d'informations : une collecte des données de tous les intervenants, à l'entrée des ports de pêche (pêcheurs, armateurs, intermédiaires, ramendeurs, commerçants, mareyeurs, personnels administratifs et des unités de transformation des produits de la pêche...) par l'Agence des Ports et des Installations de Pêche et un partage harmonisé des données avec les membres du comité de sûreté, de sécurité, de santé, d'hygiène, et de la protection de l'environnement, dans chaque port sont essentiels pour mieux gérer la levée des mesures. L'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole, en lien avec le l'Agence des Ports et des Installations de Pêche et l'Institut de Santé et de Sécurité au Travail, devrait élaborer du matériel de communication nécessaire et adapté sur lesquels figurent des recommandations pour éviter toute propagation du virus à bord et dans les marchés de gros des produits de la mer ;
- Contenir la propagation du virus : le comité de sûreté, de sécurité, de santé, d'hygiène, et de la protection de l'environnement, dans chaque port de pêche, devrait continuer le contrôle des unités de pêche et les marchés de gros des produits de la mer et la sensibilisation afin d'encourager les travailleurs de la pêche à conserver les bonnes pratiques d'hygiène ;

- Création des cartes électroniques et application mobile : inclure toutes les données nécessaires pour la surveillance, la prévention et le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène, dans les marchés de gros des produits de la mer, à bord des bateaux et les unités transformation des produits de la mer, cela permettra la recherche de contacts et le lancement d'alertes, dans le respect de la confidentialité des données ;
- Les capacités en matière de dépistage doivent être accrues et harmonisées : un dépistage rapide et fiable des travailleurs du secteur de la pêche, essentiellement les plus vulnérables à bord des chalutiers, des sardiniers, des thoniers et les barques côtières, dont la marée dépasse une journée et dont l'équipage est composé de plus de quatre marins est déterminant pour accompagner la sortie du confinement ;
- La disponibilité des équipements de protection individuelle devrait être accrue : les armateurs et les employeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé physique des marins et des travailleurs de la pêche ;
- Les restrictions des déplacements non essentiels dans les ports de pêche doivent faire l'objet d'un réexamen continu en tenant compte de la propagation du coronavirus.

**Pour les industriels agroalimentaires**, les recommandations concernent l'organisation des horaires et des modalités de travail, le déplacement et le transport des salariés (aller –retour) et le comportement des personnes sur le site du travail en cas de travail présentiel.

Ces recommandations sont basées sur **quatre mots d'ordre qui seront déclinés en plusieurs actions concrètes et spécifiques : le télétravail, la culture hygiène, l'encadrement et le contrôle :**

- ✓ **Le premier mot d'ordre** pour ce confinement ciblé sera **l'application du télétravail au maximum et la limitation des interactions autant que possible**. Pour les IAA et plus particulièrement celles à fort potentiel humain (nombre de salariés supérieurs à 100 personnes), il ne faut pas que les salariés reviennent tous en travail physique à temps plein immédiatement. En effet, pour certaines fonctions (commercial, marketing, achat, management de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires, etc.) le salarié peut très bien être en télétravail et venir un ou deux jours par semaine, par rotation, pas le même jour que d'autres. Pour les fonctions nécessitant le travail présentiel tel que la production, le contrôle qualité, la maintenance etc., une organisation des horaires et des espaces de travail est nécessaire. En effet, une seule séance de travail est recommandée afin d'éviter les rassemblements lors des séances de repos dans les espaces communs tels que les cantines. Une réorganisation des espaces de travail pour garder la distanciation physique entre les personnes est nécessaire surtout pour les IAA dont les ouvriers

et/ou les ouvrières sont confinés dans des espaces de préparation et de production (conditionnement des dates, abattage et transformation de volailles, etc.).

- ✓ **Le deuxième mot d'ordre** concerne « **la culture de l'hygiène** » et **les gestes barrières**. Contrairement aux autres secteurs industriels, ces mesures sont largement connues et maîtrisées dans les IAA. À part la distanciation sociale, les règles d'hygiène dans les IAA sont très proches des gestes barrières : lavage des mains, utilisation du gel hydroalcoolique et port des masques. En plus de ces gestes d'hygiène, d'autres activités et dispositions peuvent être recommandées telles que la prise systématique de la température des ouvriers, le renforcement du contrôle de lavage des mains, le marquage au sol pour maîtriser les déplacements et la séparation physique par du plexiglas, par exemple, de quelques espaces de contacts avec le milieu externe : quais de réception et/ou de livraisons ;
- ✓ **Le troisième mot d'ordre** concerne **la conception, l'édition et la distribution de guides, expliquant ses gestes, spécifiques pour chaque secteur des IAA**. Ces guides doivent être simples, en langue arabe et disponible pour toutes les IAA. Malheureusement, à ce jour, seul le guide des mesures sanitaires pour la prévention contre le COVID 19 à la reprise orientée de l'activité professionnelle édité par le ministère des affaires sociales existe. Ce guide est général ne prenant pas en compte la spécificité de chaque secteur des IAA ;

**La consultation du site de l'UTICA a montré l'absence de guides sectoriels spécifiques permettant l'encadrement des IAA et plus particulièrement les très petites, les petites et les moyennes IAA.** En effet, contrairement à la majorité des grandes entreprises, les petites et moyennes IAA ne sont pas toujours structurées de façon à avoir un département spécialisé s'occupant de la sécurité et la santé au travail (SST) et ce malgré l'existence d'une législation riche et détaillée. L'existence d'un service spécialisé et dédié pour la SST dans l'entreprise avec un plan de continuité d'activité claire (PCA) et précis facilitera davantage l'application des dispositions de protection contre la contamination par le COVID 19.

- ✓ **Le quatrième mot d'ordre** portera sur le renforcement du contrôle de l'application de ces gestes et ces dispositions par les IAA en s'appuyant sur les services d'inspection de travail, les services de contrôle de santé et des groupements de médecine de travail (GMT).

Avec le confinement ciblé, les employeurs sont astreints légalement à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la santé des salariés et par la suite préparer les conditions sanitaires du retour progressif. Afin d'aider les IAA pour ce retour et en s'appuyant sur les mots d'ordre précités, nous proposons les actions concrètes suivantes :

- **Concevoir et rédiger des Plans de Continuité de l'Activité (PCA) en tenant en compte des exigences de la norme ISO 22301 :2012, Sécurité sociétale — Systèmes**

**de management de la continuité d'activité — Exigences.** Ce PCA doit être décliné en des manuels, des guides et/ou des protocoles de prévention et de protection à l'usage de tous les employés. **Ces documents doivent être adaptés à l'activité de l'IAA, spécifique à chaque secteur, suffisamment détaillés, faciles d'accès et compréhensibles par les employés ;**

- Sensibiliser, communiquer et dialoguer sur ces PCA et ces manuels ;
- Désinfecter, réorganiser, protéger et sécuriser : un protocole sanitaire doit être mis en place. Ce protocole doit prévoir notamment des actions de nettoyage et de désinfection des bus de transport jusqu'au poste de travail dans les usines ;
- Contrôler : à l'entrée des usines la température des salariés doit être contrôlée. Pour les grandes entreprises, des stations antiépidémiques peuvent être installées à l'entrée des usines ;
- Protéger : c'est toute l'organisation qui doit être repensée pour respecter les gestes barrières. Il faut que dans une ligne de production, les postes soient éloignés d'un ou deux mètres. Mettre en place des zones tampons sur les quais de réception et de livraison pour protéger les ouvriers contre une contamination par contact avec les livreurs ou toutes personnes externes au site ;
- Réorganiser : des dispositions devront également être prises sur l'organisation des équipes. Il convient de disposer de suffisamment du temps pour nettoyer les postes de travail et les lignes de production. Il convient de penser également à l'aménagement des vestiaires, des réfectoires et des moyens de transport pour répondre aux exigences sanitaires. Pour la circulation interne, il faut établir des distances de sécurité et cheminements à respecter ;
- Sécuriser le transport des employés et sécuriser l'entrée et la sortie des ouvriers ;
- Stocker et distribuer du matériel de protection contre le COVID-19.

### **3.1.3 Satisfaire les besoins en facteurs et intrants de production et de transformation**

Pour cette campagne et pour la campagne prochaine, il est nécessaire et urgent de prendre toutes les dispositions pour **estimer les besoins et constituer des stocks de réserve notamment en intrants et en produits de traitements phytosanitaires et de vaccins et satisfaire les besoins de tous les opérateurs (agriculteurs, pêcheurs et industriels) à temps afin d'éviter des pénuries et le renchérissement des prix.**

Pour cette campagne, il convient d'assurer le bon déroulement de :

- La récolte, la collecte et le stockage des céréales ;
- La préparation des semences sélectionnées ;

- La campagne nationale de traitement des oliviers ;
- La campagne nationale de traitement contre les charançons rouges ;
- La campagne de traitement des dates ;
- Les traitements des cultures conduites en modes biologiques ;
- Les analyses de quarantaine et toutes autres analyses de contrôle de la qualité ;
- Les campagnes de vaccination ;
- **Assurer, par anticipation, tous les préparatifs afin de lutter contre une attaque éventuelle de criquets prévue en septembre - octobre 2020** (rappelons qu'un rapport confidentiel sur la situation est communiqué toutes les trois semaines au Président de la République et au Chef du Gouvernement).

La diversification des clients et des fournisseurs n'est pas vraiment le point fort des IAA Tunisiennes. En effet, **cette crise a montré clairement la fragilité des chaînes d'approvisionnement des IAA Tunisiennes surtout en emballages, en pièces de rechange (PDR) et en quelques matières premières importées.** Globalement les IAA ont pu continuer leurs activités en enregistrant des retards dus à des perturbations d'ordre logistique. **Suite à cette pandémie, il va falloir que les IAA révisent leurs stratégies d'approvisionnement et d'achat en intégrant dans leurs PCA des analyses de risques orientées vers la diversification des fournisseurs et l'assurance de stocks stratégiques** pour faire face à des situations similaires.

### 3.1.4 Transformer les produits agricoles périssables et les excédents de production n'ayant pas de débouchés

#### 3.1.4.1 Conservation des produits agricoles par le séchage

La conjoncture actuelle est très défavorable pour les agriculteurs et les pêcheurs, notamment ceux ayant investi dans les produits destinés à l'exportation. Les producteurs de fraises, d'abricot et d'artichauts, pomme de terre et de tomate de saison sont les plus touchés car ils n'ont pas la possibilité de les stocker et sont contraints de vendre aux plus bas prix à cause des restrictions à l'exportation dues à la pandémie. La solution immédiate consiste, selon les produits, au séchage utilisant l'énergie solaire, technique nouvellement introduite en Tunisie qui mérite d'être développée davantage et l'accroissement de la capacité de transformation des usines de fabrication de la tomate concentrée et des frites. Dans les deux cas, il faut réserver le budget nécessaire pour les subventions et faciliter l'accès aux crédits pour les promoteurs intéressés.

L'office des terres domaniales et l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) peuvent superviser ce projet national de séchage des fruits et des tomates. La direction générale des industries agroalimentaires et l'Agence de

Promotion de l'Industrie (API) s'occuperont du projet d'accroissement de la capacité de transformation des usines de fabrication de la tomate concentrée et des frites.

#### 3.1.4.2 Lancement de startups innovantes pour la valorisation et la transformation des produits agricoles

Des innovations technologiques pourraient être fournies par les pépinières et les jeunes diplômés des écoles supérieures agricoles et des instituts technologiques agroalimentaires de ces régions (ISET kelibia, ISET Zaghouan, ISA Chott Meriem, ISET Sidi Bouzid, etc.) à l'instar des étudiants des écoles d'ingénieurs de Sousse, de Sfax qui ont contribué à l'effort national pour la fabrication de masques et des respirateurs. **Ces étudiants du domaine de l'agroalimentaire pourraient être appuyés par l'Etat durant la période post confinement dans le cadre de la mise en place de startups et de mini projets en signe de reconnaissance. A ce titre, plusieurs réflexions seraient nécessaires en vue d'exploiter ces surplus de stocks.** Parmi celles-ci, encourager le développement de l'industrie de séchage des œufs dont les produits finis sont destinés aux pâtisseries et industries agro-alimentaires (biscuiteries, pâtisseries industrielles etc.). **Des start-ups pourraient être lancés dans les régions de production afin d'écouler les stocks tout en créant de l'innovation et des postes d'emploi dans le secteur agroalimentaire.**

#### 3.1.4.3 Valorisation des produits de la mer (le passage de la vente traditionnelle de matière première brute à la vente de produits simplement préparés)

Pour les produits de la mer, les possibilités de capture des espèces aquatiques surexploitées sont en diminution constantes depuis quelques années. Durant la période de confinement ciblé, pêcher plus pour être compétitif avec la flotte européenne (prix des carburants poursuivent leur décrue, proximité des marchés, charges de stockage et du transport...), compenser la hausse des intrants et la diminution des exportations des espèces consommées fraîches à haute valeur commerciale dans les restaurants (langouste, poissons, coquillages, thon rouge...) essentiellement à l'Italie, l'Espagne et le Japon, n'est donc pas une possibilité, pendant la pandémie Covid-19. Par exemple, le thon rouge constitue une des espèces les plus convoitées par les consommateurs japonais, le quota de la Tunisie est habituellement totalement exporté au Japon (2152.8 tonnes et 85.5 millions de dinars en 2019), grâce à la forte demande du marché japonais. Le report des Jeux olympiques de 2020 au Japon réduira sans nul doute les prix et les quantités de thon de qualité sashimi.

Les demandes des produits de pêche sont liées essentiellement aux traditions gastronomiques : rechercher de nouveaux marchés, avec les mêmes prix, avant la pandémie n'était déjà pas une solution. **Les habitudes alimentaires des consommateurs européens (essentiellement espagnols et italiens) pendant le**

confinement, ont changé au bénéfice de produits pratiques et rapides à préparer. Or les produits de la pêche et de l'aquaculture sont souvent perçus comme nécessitant une préparation longue et délicate. C'est d'autant plus vrai pour les produits frais et entiers. Il existe donc une vraie demande pour des produits plus élaborés et plus pratiques, qui constitue un réel gisement de valeur ajoutée. Les processus liés à la valeur ajoutée apparaissent dès lors comme une option crédible dans la stratégie que doit développer le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de répondre aux défis économiques auxquels il est confronté à l'heure actuelle et d'anticiper les changements des marchés des produits aquatiques.

L'adaptation aux tendances du marché ne nécessite pas toujours un effort important de la part des petites entreprises de transformation des produits de la mer, mais une attitude positive et proactive est nécessaire et représente la clef de toute démarche liée à la valeur ajoutée. Cette valorisation réside dans le passage de la vente traditionnelle de matière première brute (poissons, coquillages, mollusques frais entiers et non préparés) à la vente de produits simplement préparés (découpés, filetés, en portion consommateur...), conservés (fumés, saumurés, en semi-conserve ou conserve...) élaborés (produits traiteurs, plats cuisinés...) et/ou conditionnés (portions consommateur, emballages augmentant la date limite de consommation (DLC), etc.), selon les attentes des consommateurs (locaux, catégories socio-professionnelles...) et des circuits de distribution ciblés (vente directe, circuits longs, produits libre-service...).

La palette des possibles est large et accessible à de nombreuses entreprises, pour peu que la démarche soit réaliste, c'est à-dire qu'elle réponde à une demande réelle du marché et qu'elle soit compatible avec les capacités des unités de transformation et de valorisation (investissements, personnel, compétences, etc.). Ces démarches représentent également une des possibilités afin de profiter pleinement des opportunités à saisir dans le cadre du dynamisme du marché des produits de la pêche.

### 3.1.5 Entreprendre des mesures spécifiques et exceptionnelles d'investissement immédiat, de financement, d'aide et de soutien

Nous voulons tout d'abord insister sur l'urgence de réserver le budget nécessaire à la résolution du problème d'endettement d'une grande proportion de petits et moyens agriculteurs et pêcheurs, surtout que plusieurs propositions ont été transmises au gouvernement lors de la préparation de la loi de finance 2020 et à la couverture d'une partie des pertes et dégâts causés par le Covid-19. Pour les industriels, ce mécanisme est déjà engagé, il convient surtout de le renforcer.

### **3.1.5.1 Promotion de l'investissement agricole par des programmes spéciaux destinés aux jeunes**

Pour l'agriculture, la reprise de l'investissement et l'appui à l'entrepreneuriat dans le milieu rural représentent indiscutablement un vecteur de lutte contre le chômage des jeunes et la précarité socioéconomique dans les régions marginales, compte tenu de la cherté de la vie et de la baisse du pouvoir d'achat et du recul de la production et de la productivité.

Soutenir l'investissement dans les régions souffrant des disparités régionales doit être un impératif qui ne doit plus être argumenté par les bas salaires comme avantage comparatif pour attirer l'investissement étranger. Il s'agit d'une alternative qui implique, nécessairement, une nouvelle orientation des moyens de financement au profit des jeunes entrepreneurs et notamment des diplômés de l'enseignement supérieur désespérés par les longues années de chômage. La croissance économique inclusive sera soutenue par toute une vision futuriste et égalitaire.

En Tunisie, le projet des Banques des régions, proposées par l'OCDE comme dans beaucoup d'autres pays en développement, commence à convaincre les autorités au cours de cette période difficile. **Il s'agit de l'implantation de structures bancaires atypiques à travers la mise en place de clusters conçus dans le but de financer les PME et les TPE dans les régions rurales en vue de valoriser les ressources et les produits extraits des régions intérieures sur les sites de production.** Il serait judicieux d'encourager les décideurs à faciliter davantage l'accès aux ressources naturelles pour les agriculteurs (eau, terre, semences) et aux crédits en diversifiant les sources et les formes de ces crédits. Nous ciblons particulièrement les microcrédits et les crédits de campagne à taux d'intérêt bonifiés. Il est également préconisé de réserver les encouragements et les subventions nécessaires à la promotion de l'agriculture vivrière et de l'agriculture de valeur (biologique et raisonnée, équitable) pour qu'elles occupent une place essentielle dans le modèle socio-économique tunisien.

### **3.1.5.2 Développement des chaînes de valeurs locales et des contrats de production et de distribution**

Il faudra de toute évidence sensibiliser les consommateurs sur les produits locaux à valeur nutritionnelle sûre. Plusieurs intervenants dans la chaîne de valeurs sont également concernés, notamment l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. **Afin d'inciter les agriculteurs à contribuer à la sécurité alimentaire qualitative, ils devraient être connectés aux chaînes de valeurs.** Comme il s'agit de petits agriculteurs, acteurs clés de la chaîne de valeur, il convient de mettre en place de nouvelles techniques de commercialisation, grâce à une meilleure organisation des petites exploitations. Il est possible d'aider à promouvoir les produits des

exploitations familiales au moyen de labels de qualité. A cette fin, il est nécessaire de leur accorder un appui spécifique et des mesures d'incitation pour accroître leur productivité et la part dans la valeur ajoutée. Ceci améliorera leurs revenus et contribuera à la réduction de la pauvreté et du chômage au niveau local. Des liens entre ces exploitations et les petites et moyennes entreprises pourraient être établis pour transformer les produits agricoles, ou avec les négociants pour relier les agriculteurs aux marchés nationaux et internationaux. Ces liens peuvent prendre la forme de contrats ou de dispositifs de sous-traitance (contrats de production et de distribution). Pour profiter pleinement des liens avec ces marchés, les petits et moyens exploitants doivent être plus compétitifs, ce qui nécessite en retour un meilleur accès aux innovations et technologies appropriées.

Des mesures spéciales s'imposent également pour soutenir les jeunes agriculteurs et les agricultrices à travers des programmes spéciaux de services financiers et la disponibilité de biens et de services adéquats (ligne de crédit spécifique à taux d'intérêt bonifié faible).

**La recherche agricole, est appelée à adapter ses connaissances et techniques aux conditions écologiques, sociales et économiques locales à travers ses institutions régionales (centres régionaux de recherche).** Il est également nécessaire d'envisager des dispositifs de vulgarisation et d'animation rurale innovants, mais aussi de nouveaux instruments pour communiquer des informations à ces agriculteurs et de nouvelles démarches de développement agricole et rural, comme par exemple les stratégies ou les leaderships locaux. Il est également préconisé d'appuyer la création d'associations et de coopératives solides qui regroupent ces petits et moyens agriculteurs dispersés.

Dans ce cadre, le secteur des banques et plus particulièrement la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) devraient jouer un rôle essentiel dans la relance à travers l'augmentation des portefeuilles réservés au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et simplifier, d'une manière exceptionnelle, l'accès aux crédits de campagne et d'investissement (délais d'étude et d'approbation des demandes, taux d'intérêt, garanti etc.). Cette proposition demande un appui politique surtout que des conventions entre ces banques et le ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques existent déjà.

### **3.1.6 Réserver les financements nécessaires à la constitution des stocks de réserves**

Les incertitudes de disponibilités alimentaires sont plus importantes pour les produits frais et transformés dépendants des marchés mondiaux (céréales, huile de maïs et autres huiles végétales). D'où le rôle crucial de la stratégie politique pour cette catégorie de produits alimentaires. A ce titre, la Banque Centrale de Tunisie

(BCT) a rassuré et annoncé qu'il n'y aurait pas de risques durant les prochains mois car les réserves en devises de la Tunisie ont dépassé le seuil des 20 milliard de dinars (7 milliard de \$) pour la première fois, depuis plusieurs mois, permettant ainsi de couvrir 115 jours d'importation.

**Il est donc urgent de réserver le budget nécessaire à la couverture des dépenses des importations planifiées pour les prochains mois des produits de base dont notamment les céréales et les huiles végétales subventionnées et à la constitution de stocks de réserves pour les produits excédentaires dont la production couvre la consommation et dégage un excédent ou pour les produits qui sont affectés par la baisse de la demande.**

Pour l'huile d'olive, la décision a été déjà prise avant le Covid-19 et ce du fait de la baisse des prix à l'exportation. En plus du stock de réserve, une bonne partie a été écoulee sur le marché national à prix raisonnable respectant le pouvoir d'achat des consommateurs. Nous devons soutenir et renforcer cette initiative en encourageant la consommation de l'huile d'olive à la place des huiles végétales qui sont importées afin de préserver la santé des ménages.

## **3.2 Enjeu du maintien et du soutien de l'exportation et de la rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires**

### **3.2.1 Soutenir les exportations**

Le plus urgent en matière de maintien et de soutien des exportations des produits agricoles et agroalimentaires est de renforcer toutes les facilités accordées au niveau de la logistique et du transport aérien et maritime, d'augmenter les subventions versées aux exportateurs pour les aider à couvrir les charges supplémentaires et de mobiliser et de dynamiser la diplomatie économique pour contacter les importateurs classiques, trouver de nouveaux clients et suivre de très près les opérations d'exportation.

En plus de l'huile d'olive relativement épargnée par le Covid-19, la Tunisie dispose de quantités excédentaires de dattes, de fruits de saison et de pommes de terre qui devaient être exportés, au risque de voir apparaître certaines tensions de la part des producteurs se déclencher dans les régions.

Au-delà des flux habituels d'exportation qui dépendent de la demande d'importation et des mesures de protection, il convient de convaincre les politiques des pays de destination de la nécessité d'aider la Tunisie à exporter les excédents de production, notamment les produits périssables en lui accordant des avantages tarifaires pour la période de la crise.

### 3.2.2 Limiter les importations aux produits de première nécessité

Pour les importations, il convient de tracer une stratégie de rationalisation permettant leur limitation à l'essentiel, comme les produits de base de première nécessité, les outils et matériels de protection contre le virus et les engrais chimiques, les produits de traitement phytosanitaires et les vaccins. La diplomatie économique est appelée à intervenir à ce niveau pour superviser, coordonner et faciliter les opérations d'importation.

### 3.3 Enjeu de satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat, notamment en produits de base

Si le confinement ciblé perdure, il y a lieu de s'interroger sur les conséquences directes sur le comportement du consommateur et la forte pression exercée sur certaines catégories de denrées alimentaires. Par conséquent, il est nécessaire de suivre de près les changements de la demande au niveau du marché durant la période à venir afin de prendre les décisions appropriées avec l'ensemble des intervenants dans tous les secteurs. Il est indispensable de réfléchir aux mesures à prendre à court et moyen terme en vue d'éviter les distorsions entre l'offre et la demande à travers l'analyse des comportements d'achat des consommateurs.

Dans un premier temps, nous proposons d'étudier les tendances de consommation par produit et de tenter d'expliquer les facteurs socio-économiques déterminants de cette évolution, notamment les variations des prix des produits, les difficultés d'approvisionnement du marché, le ralentissement d'activité des secteurs agricoles et de pêche, le mode de consommation particulier pour le mois de ramadhan, la baisse du pouvoir d'achat d'une catégorie de la population ainsi que le régime des subventions adoptés en Tunisie.

#### 3.3.1 Subvention de la consommation de l'huile d'olive

Ne serait-il pas nécessaire dans ce contexte que les pouvoirs publics étendent les subventions à d'autres produits telle que l'huile d'olive connue pour ses vertus alimentaires et fortement recommandée pour la santé nutritionnelle partout dans le monde. Cette subvention pourrait être prélevée sur une taxation à instaurer sur les autres huiles végétales. En effet, ces politiques sociales, envisagées depuis l'indépendance, avaient pour objectif principal la protection du pouvoir d'achat des consommateurs, ont traditionnellement concerné des produits considérés de base tels que les céréales, le sucre, l'huile végétale et le thé et ont encouragé plutôt la consommation de féculents, de glucides et de lipides qui ne sont pas bénéfiques pour la santé humaine selon les nutritionnistes. Or, cette tendance n'est pas en accord avec les objectifs de la sécurité alimentaire définis par la FAO et est à l'origine

de la propagation des maladies chroniques associées à l'alimentation riche en gras et en sucres.

### 3.3.2 Réintroduction de la diète méditerranéenne dans les habitudes alimentaires

En Tunisie, l'obésité a touché près d'un quart de la population (23,8 %), soit le double de la moyenne mondiale de 11,7. Les maladies cardiovasculaires 10% et le diabète type II 14 % entraînant des charges importantes au niveau de la caisse nationale d'assurances maladies. De ce fait, la diète méditerranéenne qui connaît un regain d'intérêt ces dernières années dans le monde car basée essentiellement sur les fruits et légumes et l'huile d'olive pourrait être réintroduite dans les habitudes alimentaires des consommateurs tunisiens en vue de leur assurer un système de consommation durable et de qualité. Le ministère de la santé publique et l'institut de nutrition auraient un rôle important afin d'inciter et de sensibiliser à la consommation d'un panier alimentaire plus diversifié et décourager la consommation d'aliments hautement énergétiques mais nuisibles pour la santé humaine.

### 3.3.3 Révision de la politique de libéralisation des prix

En vue d'encourager la consommation des fruits et légumes et les poissons à des prix accessibles, il serait utile de réviser la politique de libéralisation des prix pratiquée de nos jours et envisager une fixation du prix de ces produits tout en garantissant une marge convenable pour les producteurs qui veille à l'adéquation entre le pouvoir d'achat du consommateur et la rentabilité dans les exploitations agricoles en prenant en considération dans leur calcul les coûts et les charges de production et de commercialisation.

Ceci contribuera à l'homogénéisation des prix dans les différents points de vente et assurera plus de transparence pour les consommateurs qui ont tendance jusque-là à se diriger vers les produits subventionnés compte tenu de leurs prix fixés et visibles.

En effet, les analyses de la consommation des ménages dans le milieu urbain et rural (enquêtes nationales de l'INS), ont montré que les produits céréaliers à base de blé dur, les légumineuses, les légumes frais et les poissons ont régressé respectivement de (40%), (45%), (10%) et 4% entre 2010-2015 contre une augmentation de consommation des produits plus énergétiques comme les viandes (35%), les œufs (12%), l'huile de graines (10%) et le blé tendre (20% en milieu urbain et 70% en milieu rural). **Ainsi, des campagnes de sensibilisation pour encourager la consommation des dérivés du blé dur, les légumineuses et les poissons bleus dont les prix restent accessibles, seraient bénéfiques pour préserver la santé du**

**consommateur en l'incitant à les intégrer davantage dans ses habitudes alimentaires.**

D'autre part, sachant que le poulet est une viande blanche recommandée par les nutritionnistes, il serait judicieux de promouvoir davantage la production de viandes de volailles en abaissant les prix en vue de permettre un écoulement rapide des stocks et d'alléger les unités de stockage et d'éviter la péremption des quantités congelées au cas où le confinement ciblé se prolongerait et où la consommation ne reprendrait pas son rythme normal.

### **3.3.4 Promouvoir le commerce de proximité et le e-commerce des produits agricoles et agroalimentaires**

**Face à un prolongement de cette crise, l'enjeu important pour l'avenir serait de garantir une meilleure transparence des réseaux de distribution.** Plusieurs mesures pourraient être adoptées afin d'atteindre cet objectif : l'encouragement des producteurs à vendre leurs produits dans les marchés de gros par le biais de subvention du transport et la fixation des prix pour contrecarrer les circuits parallèles. Parmi les autres mesures, il conviendrait de penser à instaurer le paiement des producteurs à la livraison de la marchandise, la diminution des intermédiaires permettant de réduire significativement les prix d'achat par les consommateurs. Ultérieurement, il serait judicieux de penser à réduire les circuits de distribution et favoriser l'achat direct et coopératif.

#### **3.3.4.1 Création d'un réseau de boutiques mobiles uni produits pour les produits frais**

**Afin de garantir la satisfaction des consommateurs et mériter leur confiance pour l'achat des produits frais, le rapprochement du consommateur au producteur est une solution gagnant-gagnant dans le cas du prolongement de la période du confinement ciblé.** A l'instar des marchés ambulants uni produits pratiqués en France et dans d'autres pays, ainsi que des points de vente de l'OTD répartis dans les différentes régions de la Tunisie, **il est opportun de mettre en place un réseau de boutiques mobiles commercialisant un produit unique (exemple lait et dérivés, poissons, fruits et légumes, etc.).** Ces magasins seraient agréés par les ministères de la santé, du commerce et de l'agriculture par la délivrance d'autorisations spécifiques répondant aux normes d'hygiène et de santé et seraient contrôlés périodiquement par des laboratoires mobiles appartenant au GIVLAIT connectés directement avec le laboratoire central d'analyse et d'essais. Cette alternative de commerce de proximité serait répartie dans les agglomérations de haute densité en vue de réduire la chaîne d'intermédiaires garantissant le meilleur prix. D'autre part, ce mode de distribution direct permettrait de veiller à raccourcir les étapes de transport et de stockage des produits frais offrant ainsi une plus grande fraîcheur et

une meilleure qualité organoleptique et microbiologique des produits agricoles et alimentaires.

Cette innovation commerciale devrait être encouragée par l'API et l'APIA à travers des exonérations pour les camions frigorifiques et les autres équipements nécessaires et sera destinée notamment pour les jeunes diplômés du secteur agricole dont le taux de chômage est l'un des plus élevés en Tunisie.

#### **3.3.4.2 Promouvoir la consommation des produits locaux à travers le e-commerce**

**L'année 2020 a été l'année de la montée du commerce en ligne pour les produits agroalimentaires. Les innovations dans la vente des produits agricoles et alimentaires à travers internet, les commandes en ligne des supermarchés et autres points de vente sont devenues des nouvelles tendances de comportement du consommateur lors du confinement.**

Ce mode de livraison a commencé par les supermarchés pour se généraliser aux épiceries fines, fromageries, pâtisseries qui devrait continuer en 2020 et au-delà, avec plusieurs nouveaux magasins prévus. Mais ce modèle évolue rapidement lors du confinement étant de plus en plus marqué sur les circuits courts comme les petits points de vente, les coopératives agricoles, les GDA, les startups produisant des produits innovants ou de terroir.

Ce mode de commerce en ligne pourrait servir également pour promouvoir la consommation des produits locaux, des produits traditionnels tunisiens connus par leurs bienfaits nutritionnels et sanitaires et relevant de la Diète Méditerranéenne (pâtes alimentaires à base de blé dur, fruits et légumes séchés, légumineuses, huile d'olive, etc.) au dépend d'autres produits dont la consommation a augmenté ces dernières années en raison de l'amélioration du niveau de vie dans une société plus moderne (conserves, fast food, repas précuits, produits congelés et surgelés et consommation hors foyer). Ceci s'est traduit par la prolifération des maladies cardio-vasculaires, le diabète et l'obésité liées au mode alimentaire déséquilibré basé sur les produits énergétiques (sucre, blé tendre, viandes rouges majoritairement subventionnés).

**Le commerce en ligne est une alternative pour promouvoir les filières traditionnelles dans les milieux ruraux à travers la commercialisation de leurs produits à base de céréales autochtones et des fruits et légumes de variétés locales. Le succès de ce mode de commerce en ligne permettra de réfléchir à la mise en place, par les décideurs, d'une stratégie d'encouragement à la consommation des produits méditerranéens bénéfiques pour la santé.** En effet, malgré la forte contribution des céréales dans l'alimentation des tunisiens, ils restent encore insuffisants pour garantir une bonne nutrition avec des protéines de qualité car la consommation de pain de boulangerie est souvent limitée à la

baguette à base de farine raffinée. La promotion de la consommation des produits céréaliers à travers ce mode de commerce en ligne est un moyen pour faire connaître aux consommateurs tunisiens les spécificités liées à l'origine et les bonnes pratiques et savoir-faire des régions d'une alimentation méditerranéenne traditionnelle plus saine qui caractérisait jadis la Tunisie.

### **3.3.5 Intensifier les mesures de suivi et de contrôle des circuits de distribution, du commerce illicite et de la volatilité des prix des produits agricoles et agroalimentaires**

#### **3.3.5.1 Création d'un observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires**

Afin de suivre et de contrôler les circuits de distribution et de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires, il est préconisé de créer un observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires qui apportera un éclairage sans équivalent sur les prix agricoles et alimentaires, grâce à des données objectives, à l'analyse des coûts de production, de l'évolution des prix aux stades de la production, des industries de transformation et de la distribution. L'observatoire créé en France constitue une référence.

#### **3.3.5.2 Révision des droits d'utilisation des marchés de gros et mise en place des marchés des producteurs pour atténuer l'influence des intermédiaires**

Afin d'amoindrir le rôle des intermédiaires et notamment des colporteurs et "habbatta" qui pompent des bénéfices sur les prix de vente, il est nécessaire de trouver des alternatives en notamment GDA et aux SMSA, responsables d'une grande part de la production agricole, en leur octroyant des avantages en vue de pouvoir acquérir des camionnettes afin de contrôler les coûts en aval de leur production agricole et leur faciliter les opérations de collecte, de transport et de commercialisation. Par ailleurs, les droits d'utilisation des marchés de gros devraient être homogénéisés et réduits afin de minimiser les charges de commercialisation et inciter les agriculteurs à vendre leur production sur ces marchés.

Par ailleurs, à l'instar de la France, il est préconisé de créer et d'organiser des marchés des producteurs (vente directe du producteur au consommateur) dans différentes villes et villages en Tunisie en imposant des normes d'hygiène et de contrôle strictes et régulières tout au long de l'année. A cet effet, il pourrait être envisagé de créer une cellule au sein du Ministère du commerce afin d'assurer le bon fonctionnement de ces marchés de producteurs et d'instaurer un système de plateforme fournissant des bases de données sur les quantités produites, les prix, les variétés de produits etc.

### 3.3.5.3 Mesures de contrôle des marchés parallèles

En ce qui concerne le commerce illicite, il est primordial de renforcer les contrôles économiques sur les circuits de distribution des produits agricoles et agroalimentaires permettant de lutter contre le commerce illégal (représentant 40% des flux de produits selon le ministère de commerce) responsable de la hausse des prix de certains produits alimentaires. Un contrôle massif avec l'éventuelle intervention des agents militaires sur les routes et divers accès pourrait être envisagé en vue de contrer l'exportation illégale des produits alimentaires notamment au niveau des frontières avec les pays voisins.

La régularisation du circuit informel est préconisée pour l'intégrer dans le secteur organisé par l'octroi des agréments sanitaires (produits frais : lait, viandes, œufs, etc.) ainsi que des autorisations provisoires auprès des municipalités et des campagnes d'encadrement et de formation menées par le ministère de commerce et de santé publique afin de mettre fin à leur influence sur la hausse des prix et éviter les risques de détérioration de la qualité des produits de contrebande et du marché parallèle. La réactivation de l'initiative de création d'un marché spécifique regroupant ces opérateurs dans un espace commun pourrait constituer également une solution de rationalisation des prix.

La maîtrise de la volatilité des prix alimentaires dans le contexte de la transition économique post covid-19 est garant de stabilité sociale compte tenu des inégalités sociales. Malgré les efforts déployés par le gouvernement depuis quelques années les actions précitées méritent d'être mises en œuvre pour réduire l'effet de la hausse de l'IPC sur l'inflation.

## 3.4 Enjeu du soutien social spécifique et exceptionnel visant les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté

La grande leçon à tirer de la crise du Covid-19 est d'avoir conscience de la solidarité, de l'altruisme et d'être plus solidaires car nous ne voulons pas revenir à la « normalité » avec son lot d'injustices et d'inégalités sociales et économiques toujours plus grandes. Le temps est venu de construire collectivement une nouvelle normalité, fondée sur la justice sociale, la solidarité et l'égalité. Le défi que nous devons relever est de savoir comment construire un modèle de développement alternatif, qui réponde aux besoins de toutes les catégories sociales dans toutes les localités, et qui intègre la protection de notre planète. La fenêtre d'opportunité est maintenant ouverte pour accélérer le processus,

capitaliser sur les milliers de solutions ingénieuses créées au sein des communautés et rendre le changement positif et permanent.

### 3.4.1 Mettre en œuvre une action pilote de soutien au profit des populations pauvres et vulnérables à travers les structures de l'ESS

En cas de prolongement de la pandémie, les populations les plus pauvres seront fortement exposées. L'immense majorité de ces populations n'auront ni la capacité de faire face au risque sanitaire, ni le pouvoir d'achat suffisant pour se procurer la nourriture de base et satisfaire leurs besoins vitaux. A cet égard, nous proposons de réaliser une action pilote de soutien immédiate au profit des personnes pauvres et vulnérables à travers les structures de l'ESS déjà créées. Ces structures participent à l'organisation des citoyens appartenant à une localité, autour d'activités socio-économiques conduites par des entités collectives aussi bien pour le gain économique collectif que l'intérêt sociétal et pour le bien-être et bien vivre ensemble.

Les localités où il y a des structures de l'ESS qui pourraient coordonner l'identification des familles nécessiteuses dans leur zone, dans le cadre de cette action, sont les suivantes :

- Douar Slatnia (60 familles) (où il y a une SMSA créée suite aux événements terroristes) ;
- Douar Ain Jaffel, délégation de Jilma, Sidi Bouzid ;
- Douar Bou Abdella (130 familles), délégation de Kesra où il y a un GDA eau potable et une coopérative d'activités artisanales (12 membres), créée par la FTDC dans le cadre du projet PROMESS (BIT) ;
- Douar Noueji (60 familles), et d'autres Douar aux alentours, imadatChrachir Ouest, Délégation Sidi El Hani, où il y a un GDA femmes rurales (12 adhérentes) qui ont aussi un petit périmètre irrigué mais qui n'ont pas les moyens de l'exploiter ;
- Douar OuledZayeni (30 familles) et les douars aux alentours, ImadatChrachir centrale, où il y a un GDA aussi de femmes rurales (9 adhérentes).

Les citoyens de ces localités souffrent d'une pauvreté multidimensionnelle, ont besoin d'appui en urgence pour leur permettre de survivre aux effets du confinement et de la crise économique qui est déjà installée. En cas de réussite, la démarche pourrait être dupliquée au sein d'autres localités.

### 3.4.2 Renforcement du dispositif national d'aide et de soutien aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux industriels et aux employeurs en difficulté

Pour les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté, il convient de renforcer le dispositif d'aide mis en place et les mesures en cours de réalisation en augmentant les moyens financiers et en révisant les modalités d'attribution des aides afin d'assurer la transparence et de toucher les plus nécessiteux.

## 3.5 Enjeu de dématérialisation et de digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux

### 3.5.1 Promouvoir la dématérialisation et la digitalisation de l'agriculture et de la pêche

Suite à la révolution numérique et digitale qu'a connue le secteur agricole dans les pays industrialisés et les avantages procurés en termes de gains et d'efficience pour tous les opérateurs du secteur, il serait opportun de réfléchir en Tunisie à la promotion des applications numériques en vue d'améliorer la performance et la gestion des différentes filières agricoles. Ces applications peuvent jouer un rôle primordial dans la gestion des ressources naturelles de notre pays car elles offrent, entre autres, des solutions et des logiciels de géolocalisation, d'acquisition et de collecte de données sur le stress hydrique, les capteurs climats, la préconisation/recommandation d'une action et l'application sur le terrain tel que l'irrigation, la fertilisation, les traitements sanitaires, etc. **Cela est d'autant plus important durant cette période de crise sanitaire car permettant à l'exploitant agricole de gérer à distance et de suivre les opérations de production et de récolte.**

D'autre part, le numérique agricole associe les entreprises et les services liés aux professionnels agricoles en leur apportant des solutions facilitant la logistique, la traçabilité, la maîtrise de la qualité, le stockage et l'approvisionnement et la livraison des fournisseurs.



Figure 4 : Applications numériques en agriculture

Relativement au secteur de la pêche, la dématérialisation et la digitalisation des documents afin d'améliorer le contrôle des produits de la pêche et aquacoles et la vente s'avère nécessaire. Il s'agit notamment de permettre la double transition vers une activité de pêche bleue et numérique et de tirer toutes les leçons de la crise Covid-19, en ce qui concerne la préparation et la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie.

Le renforcement de la gouvernance électronique et la modernisation des systèmes administratifs dans le secteur de la pêche et l'aquaculture permettra : de rénover les échanges numériques entre les administrations liées au secteur de la pêche ainsi que les modalités d'archivage, une augmentation de la productivité, améliorer le recouvrement des recettes publiques et réaliser des économies, diminuer à plus long terme, le coût des services administratifs, digitalisation des documents et des processus permettant la collecte des données statistiques, le contrôle de la distribution du gasoil subventionné aux barques de pêche, la lutte contre la pêche illicite, la validation et la signature électronique de certains documents, notamment en matière de délivrance de « l'attestation de constat et de contrôle sanitaire », garantir le contrôle au débarquement et la traçabilité des produits afin de couvrir les exigences du Règlement Contrôle des autorités de tutelle (DG de la Pêche et de

l'Aquaculture), l'Agence des ports et installations des Pêche et de l'autorité sanitaire (DG des Services Vétérinaires).

La facturation électronique dans les marchés de gros des produits de la pêche permettra d'optimiser le contrôle des circuits de distribution, garantir une meilleure maîtrise des prix et l'identité de celui qui a émis la facture électronique, renforcer la transparence des transactions commerciales, faciliter la tâche des agents de contrôle, la lutte contre l'évasion des paiements des taxes, droits, redevances et impôts, selon « l'article 22 de la loi finances 2016 qui a prévu la possibilité d'émettre des factures électroniques comportant les mêmes mentions obligatoires que les facture ordinaire».

### 3.5.2 Promouvoir la dématérialisation et la digitalisation des industries agroalimentaires

Pour les IAA, la digitalisation et la migration vers l'industrie 4.0 (le 4 pour 4ème révolution industrielle) s'érige en véritable défi. Le consommateur d'aujourd'hui est une personne connectée : réseaux sociaux, applications, partage d'expérience en ligne, etc. En effet, en plus des attentes classiques, la digitalisation a permis le développement de nouvelles attentes du consommateur vis-à-vis des IAA et de leurs produits et services. D'abord, une volonté de mieux connaître son alimentation (origine, traçabilité, composition, caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles). Ensuite, un besoin de maîtriser et de personnaliser son alimentation. Produits sans gluten, produits diététiques, sont autant d'exemple de produits personnalisés dont leur offre se développe de plus en plus en ligne, via des plateformes spécialisées. Enfin, une conscience environnementale et sociétale en plein essor impacte directement l'alimentation. En effet, le consommateur d'aujourd'hui souhaite que son alimentation participe au développement durable de son pays et de la société. Face à ces défis, les IAA doivent migrer vers une nouvelle génération d'usines connectées, robotisées et intelligentes au sein desquelles les collaborateurs, les machines et les produits interagissent. Si la digitalisation a gagné du terrain dans les IAA, l'industrie 4.0 reste peu présente dans l'industrie agroalimentaire au niveau mondial (excepté le cas de l'Allemagne et des Pays Bas) et quasi-absente au niveau national. L'avenir et l'enjeu futur n'est plus la production à la chaîne mais plutôt la personnalisation : connecter le besoin du client à l'organe de production. Il ne faut plus vendre ce que l'on produit mais plutôt produire ce qui se vend. L'impression 3D, l'intelligence artificielle, les maquettes numériques, etc. constituent autant d'outils pouvant être utilisés afin d'atteindre cet objectif. L'industrie agroalimentaire tunisienne accuse un retard de plus en plus marqué en termes de digitalisation par rapport l'industrie agroalimentaire mondiale et plus particulièrement européenne. Les raisons identifiées sont multiples : des barrières technologiques (technologies en place

vieillissantes, nouvelles technologies méconnues), les compétences de l'entreprise, une certaine frilosité à refondre la stratégie mise en place, etc. **Ainsi, des opportunités fortement créatrices de valeur sont aujourd'hui presque inexploitées : les nouveaux modes de production (concept de l'usine digitale) et les nouvelles technologies en matière de traçabilité (blockchain, « sans contact ») sont aujourd'hui ignorés par une majorité des acteurs tunisiens. Pourtant, cette digitalisation des processus de production et de logistique est potentiellement la réponse au défi stratégique grandissant du secteur. La crise provoquée par la pandémie du COVID 19 et la nouvelle perception de ce défi, constituent une opportunité inédite pour les dirigeants des IAA, les pouvoirs publics et les instances opérants dans ce domaine afin d'élaborer des stratégies visant le déclenchement d'un mouvement national incitant les IAA à se lancer dans la digitalisation et la connectivité et à franchir le pas.**

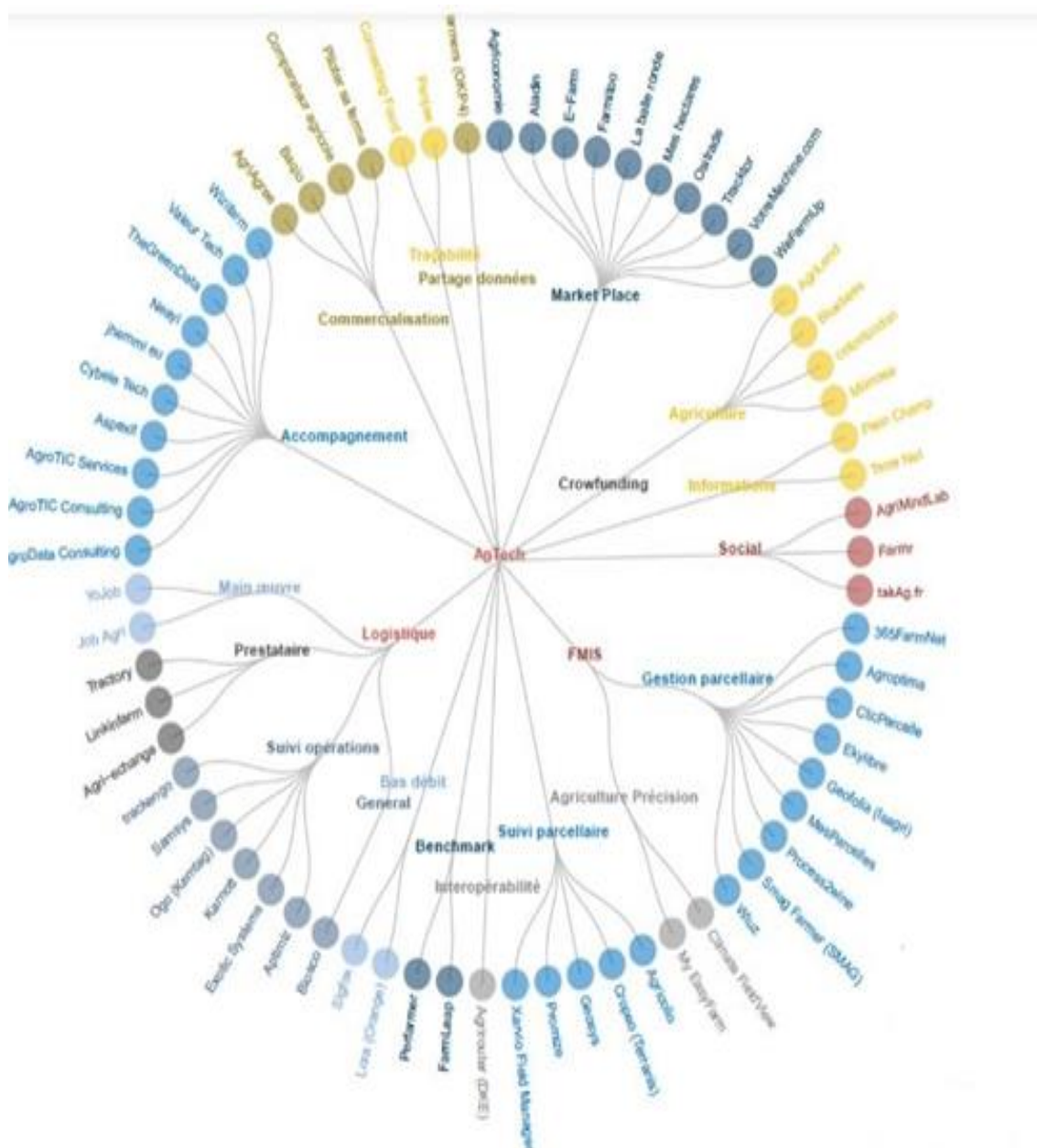


Figure 5 : Digitalisation des entreprises à tous les niveaux

## INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATEGIQUES

Think tank tunisien d'envergure par ses aires de recherches diversifiées, l'ITES traite les questions stratégiques sur le devenir du pays dans leurs multiples dimensions. Instrument d'aide à la décision publique, il se positionne de manière singulière au niveau national au cœur des enjeux politiques, économiques et sociaux du pays.

Les travaux de l'Institut, visent à mettre l'accent sur les politiques publiques de demain afin de faciliter la prise de décisions en matière de réforme de fond qu'appelle le processus démocratique dans lequel notre pays s'est engagé.

Espace de réflexion pluridisciplinaire, forum d'échange et de débat, l'ITES tend vers une influence globale dédiée au développement, à la coopération ainsi qu'à la promotion d'un engagement actif de la Tunisie sur la scène nationale et internationale.

### INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATEGIQUES

Dar El Hana I, 150, avenue Habib Bourguiba 2016 Carthage Amilcar

Tel : 71.727.127

Fax : 71.727.371

Email : ites@ites.nat.tn



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية  
INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATEGIQUES

**I T E S**